



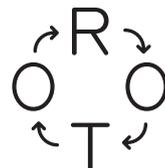
VAILLANCE

Anthropo-scène

Étude pour le réaménagement de la place de la Vaillance
COMMUNE D'ANDERLECHT

OFFRE DE SERVICES - RÉF.: 22-001 CAAC

16/11/2022



NOTE D'INTENTION

PRÉLIMINAIRE

Notre équipe se veut être un réel partenariat et une mise ensemble d'expériences et de philosophies de projets en vue d'une coopération constante et fructueuse. Au vu du défi attendu pour cette mission, nous avons agrémenté l'équipe de partenaires-experts élargissant le champ de nos compétences. Nous sommes des fervents défenseurs de la mise en commun des savoirs et de l'esprit critique de chacun et depuis l'appel à participation, « nous sommes toujours portés par l'envie de co-construire un projet qui s'appuiera sur les expertises reconnues et les qualités intrinsèques de chaque bureau. Il s'agira de mener à bien une mission d'envergure comme nous savons parfaitement le faire tout en valorisant l'ancrage local et la parfaite connaissance du contexte d'Espaces-Mobilités et de nos partenaires : 21Solutions, TER-consult et Rotor.

A l'instar de nombreux « projets classiques », le CSC pour l'aménagement de la place de la Vaillance se montre volontaire et des volets tels que la durabilité, la circularité et la gestion environnementale sont mis en avant, donnant ainsi le ton d'un renouveau dans la conception de projets urbains. Nous comprenons que ces volets suscitent un intérêt particulier et méritent un développement spécifique, un programme ambitieux et des solutions innovantes et alternatives. Nous avons donc clairement composé notre équipe en fonction et avons orienté notre proposition méthodologique en ce sens. Des experts passionnés consolident notre équipe en développement durable : hydrologie, maillage écologique, économie circulaire et concertation. Nous travaillons par ailleurs tous ensemble sur le projet de TRAM 10 à Neder-Over-Heembeek qui se veut un modèle dans ces domaines et qui pose un jalon pour les projets à venir qui devront tous répondre à ces défis. D'un point de vue organisationnel, les rôles de chacun sont déterminés comme ceci : le mandataire et coordinateur est Espaces- Mobilités, bureau d'études en aménagement de l'espace public et de mobilités en première ligne et en charge des équipes et du projet, depuis les études préliminaires jusqu'au suivi de chantier. 21 Solutions aura la charge de la participation citoyenne et de la coordination du volet participation/ communication. TER-consult, ingénieurs de l'environnement, apporte son expertise tout au long de la mission sur les thématiques environnementales de l'eau, de la faune et de la flore, des sols et des incidences climatiques du projet. Une constellation de concepteurs, techniciens et facilitateurs épaulés lorsque nécessaire par des ingénieurs porteurs d'expertises en stabilité, voiries et génie civil. Nous avons voulu intégrer au sein de l'équipe un garant de notre philosophie et un support pour relever le défi de la durabilité et de circularité. Pour ce faire, ROTOR participera activement à l'élaboration du projet, et ce dès le diagnostic jusqu'au chantier, afin d'atteindre le défi que nous nous lançons ensemble d'atteindre l'objectif d'un projet 100% de revêtement circulaire et local.

Nous partageons avec Anderlecht, les nombreuses ambitions exprimées dans le cahier des charges et qui font toutes échos aux expertises qui composent notre équipe :

- Votre volonté de parfaire les espaces publics communaux
- Votre souhait de fabriquer une cohésion sociale et urbaine pour l'agglomération Bruxelloise, en rassemblant des quartiers variés aux identités riches, en créant une adhésion avec l'ensemble des acteurs et citoyens pour développer une nouvelle pratique de l'espace public et de nouveaux usages ;
- Votre souci de minimiser les impacts environnementaux du projet surtout dans les problématiques hydrauliques, thermiques et paysagères, mais aussi pendant la phase de réalisation en limitant les nuisances

Fort de ces expertises et ambitions partagées, le consortium veut travailler en bonne harmonie et intelligence avec les parties prenantes, par un processus de mise en commun des savoirs. La Commune d'abord sera notre interlocuteur permanent et de première ligne en tant que maître d'ouvrage et décideur politique. Les acteurs régionaux et autres intervenants techniques et administratifs (BM, BXL environnement, BMA, Urban, concessionnaires, ...) en seconde ligne afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Les citoyens (dont commerçants, écoles, entreprises, associations, ...) pour une compréhension et une adhésion au projet par la participation et l'information en vue de canaliser les craintes et d'aider à extrapoler les nuisances temporaires mais réelles d'un chantier. Ces parties prenantes au projet gravitent donc, de manière continue, autour du consortium et interagissent en permanence avec lui.

La note, qui suit, veut essentiellement exprimer l'essence de nos intentions pour mener à bien cette mission. Elle n'entend pas encore poser les bases d'un projet mais bien celles d'une volonté et d'objectifs à atteindre, tout en y mentionnant les moyens, envisagés à ce stade, pour y parvenir. Elle met en perspective l'état d'esprit dans lequel notre équipe envisage ces réalisations et compte les mettre en pratique. C'est l'esquisse développée ci-après qui ouvre concrètement le champ des possibles et illustre comment nous envisageons notre travail et formule des ambitions pour la place de la Vaillance.

En guise de photographie des lieux, nous avons établi un diagnostic succinct qui illustre les caractéristiques et les points d'attention de la zone étudiée. La note s'étend plus largement sur notre philosophie d'intervention et de construction coopérative du projet au travers des thématiques de l'urbanisme et du paysage, de la mobilité, de la participation et communication, de l'environnement et de l'économie circulaire.

Avant de se plonger dans l'histoire en devenir de cette place, nous comprenons que la Commune souhaite une opération exemplaire d'un point de vue environnemental, une démarche innovante pour assurer l'acceptabilité du projet et un tempo rapide de mise en oeuvre. Nous offrons de la souplesse pour inventer ensemble une méthode sur mesure. La sobriété environnementale est au cœur de notre conception tout en garantissant performance, fiabilité et attractivité de la place.

Nos points d'attention en vue d'une démarche sur mesure, responsable, concertée et inclusive :

1. Good Partner = Gouvernance de projet et participation citoyenne active dans un esprit de partenariat et d'ouverture, de coopération décloisonnée, de transparence pour une conception en co-construction et en intelligence collective avec les différentes parties prenantes et pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre au projet;

2. Environnement = Gestion intégrée des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur, matériaux durables, recyclage et récupération de matériaux, maillage vert et bleu, ... ;

3. Inclusion = Aménagement simple et exemplaire de l'espace public conçu et appropriable par tous et accessibilité pour tous au transport public ;

4. Mobilité positive = Promotion de l'usage des transports publics et modes alternatifs selon la « city vision » de Good-Move.

Suivant la vision urbanistique souhaitée au sein du projet, il est important de faire appel au bon acteur(trice), à savoir les riverains, les associations, et les autres acteurs(trices) de terrain. En effet, si nous souhaitons que la notion d'inclusivité prenne toute son ampleur, le volet participation est dès lors indispensable.

Dans ce cadre, le projet se veut innovateur par l'organisation d'ateliers photo et vidéo, le recours à l'asbl Garance pour la vision genrée de l'espace public et l'utilisation de la réalité virtuelle comme moyen de présentation du projet. Cette démarche a pour objectif finale la co-construction d'un diagnostic et un projet inclusif de la place. Ce dernier est par la suite conjugué au nôtre afin d'en faire ressortir une série de mesures à implémenter dans le projet pour obtenir une place de la Vaillance inclusive.

Les ateliers audiovisuels visent à fournir aux participants un moyen d'expression sur lequel ils ont une emprise. Quoi de plus facile que de prendre une photo. Dans un premier temps, notre démarche propose de distribuer des appareils photo « jetables » aux participants qu'ils utiliseront afin d'immortaliser leur vécu sur la place, ce qui leur plait ou non. Dans un second temps, ces photos seront mises en commun, commentées et contextualisées dans leur diagnostic et un reportage vidéo sur la place vu par les citoyens sera créé. Le résultat de ce diagnostic fait enfin l'objet d'une large exposition et projection sur la place même.

Le recours à l'asbl Garance

Comme nous l'exposons dans les enjeux sociétaux, il est important que la vision genrée soit pleinement intégrée dans le processus de conception et de diagnostic par le biais de la participation citoyenne. Dans ce cadre, nous ferons appel à l'asbl Garance pour l'organisation de balades urbaines et la construction du diagnostic.

Cette approche peut sembler nouvelle, elle fait en réalité l'objet de nombreux travaux de recherches dans de nombreux pays depuis des décennies et plus récemment en France, en Suisse et en Belgique. A l'heure actuelle, les travaux de recherche articulant genres et géographie sont encore peu nombreux mais ont le mérite d'exister (Christine Bard, Sylvette Denfle).

L'intérêt de cette articulation est de souligner l'importance de la dimension genrée de l'espaces public, mais aussi de proposer une lecture spatiale des rapports sociaux afin de mieux comprendre les expériences des femmes dans les espaces publics et de multiplier les possibilités de lecture des rapports de pouvoirs.

La réalité virtuelle

Ici, nous mettons au service du projet toute notre expérience dans le domaine. Espaces-Mobilités et XRintelligence ont lancé une plateforme collaborative consacrée aux technologies immersives au service de la réalisation de projets d'espaces publics.

Sp8ce propose différentes techniques immersives comme la visualisation dynamique en 3D, l'immersion en réalité virtuelle, la simulation interactive et le design collaboratif. Celles-ci favorisent la compréhension d'un projet, facilitent la consultation des citoyens, permettent la co-construction et sensibilisent aux enjeux de la mobilité et de la sécurité routière.

« La réalité virtuelle est the next big thing. En effet, les technologies immersives ont fortement évolué ces dernières années, elles sont devenues très performantes et ce, à un coût raisonnable » précise Thierry Jourquin, Co-fondateur de XRintelligence. « La rencontre avec Espaces-Mobilités a fait naître de nombreuses opportunités pour appliquer notre savoir-faire au développement urbain et aux espaces publics. »

Sp8ce vise à accompagner les autorités publiques et les opérateurs de transport pour déployer des projets de réalité virtuelle dans le domaine de la mobilité. Le potentiel est énorme et comprend la conception des espaces publics, le design des bâtiments et des véhicules, la formation du personnel ou la sensibilisation des usagers de la route.

C'est aussi l'occasion pour la Commune d'Anderlecht de faire bon usage du matériel acheté lors du projet de la rue Wayez, lorsque Sp8ce avait déjà à l'époque proposé et mis en oeuvre cette expérience de réalité virtuelle.

CONTEXTE

LIMINAIRE

En préambule à la note d'intention, nous souhaitons expliquer l'approche méthodologique structurant notre offre. En plus des objectifs énumérés dans le Cahier des Charges et dans les études préexistantes sur le site, l'offre se réfère et se base aussi sur les orientations du PRDD et les mesures du PCD, à savoir :

- Le PRDD qui identifie la place comme étant un « Noyau d'identité locale » et Centre à la fois d'interquartiers et de quartier,
- Le PCD qui établit les mesures suivantes :
 - « Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité » ;
 - « Renforcer la vocation commerciale du Centre et le mettre en lien avec les pôles commerçants de la Commune » ;
 - « Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte » ;
 - « Assurer des processus participatifs communaux performants » ;
 - « Gérer de manière différenciée les espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale »
 - « Valoriser et renforcer les maillages vert et bleu (...) »

De plus, depuis quelques années (cfr pandémie du Covid-19), les dynamiques et les enjeux visibles d'hier ne sont peut-être plus ceux d'aujourd'hui. Dès lors, il nous a semblé important de requestionner ces études en fonctions de l'actuelle.

Pour cette raison et parce que nous sommes attachés à une approche ancrée dans le réel, la première partie de la note aborde les grands enjeux sociétaux, socio-économiques et territoriaux. Ce positionnement pragmatique nous permet de développer une connaissance plus fine du territoire, pour en dégager les enjeux et les pistes d'actions à mettre en place pour déployer une vision urbanistique.

De cette vision est né un masterplan dont les différents concepts répondent aux divers objectifs énumérés dans le Cahier des Charges. La place ainsi projetée est une vision de spécialiste guidés par nos expériences de professionnels. Cette vision n'est pas figée et doit à tous prix être amendée par la participation citoyenne.

ENJEUX SOCIÉTAUX VS PROJETS URBAIN

Quand nous parlons de « l'espace public », nous faisons référence à l'espace extérieur au domicile, à un espace commun que tout individu devrait pouvoir occuper pour réaliser différentes activités, seul(e) ou à plusieurs et qui offre de nombreuses opportunités en termes de loisirs, d'activités culturelles, sportives, festives, de rencontres ou de consommation. L'espace public est donc supposé être ouvert et accessible à tous et toutes. En cela, il est essentiel dans le fonctionnement de nos démocraties dans la mesure où il permet les interactions sociales et encourage la diversité des relations entre individus. L'accès à l'espace public est en effet un enjeu central pour l'égalité et la citoyenneté car il conditionne l'accès aux droits à la ville.

Or, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une époque tourmentée ou les inégalités sociales, l'injustice spatiale, les ruptures entre la classe politique et citoyenne, ... sont de plus en plus fortes. En tant qu'acteur(trice)-faiseur (seuse) de la ville, nous le voyons tous les jours puisque l'espace public est plus que jamais le théâtre de manifestations et protestations (violentes ou non), d'exclusion, de marginalisation, ...

De plus, les effets de l'urbanisme et de l'aménagement d'espace public conçus et pensés par les hommes se font ressentir. Ils tendent à refléter les rôles traditionnellement dévolus au sexe masculin et fonctionnent mieux pour les hommes hétérosexuels, valides et cisgenres que les femmes, les filles, les minorités de genres et les personnes handicapées.

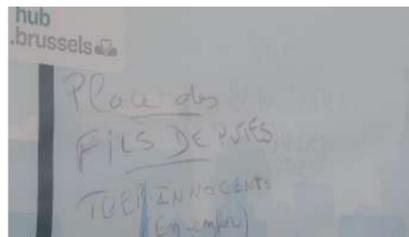
Nous remarquons également que la typologie du Projet Urbain a évolué et continue de le faire. Les transformations sociétales, l'économie

néo-libérale financiarisée, le changement climatique et la raréfaction des ressources énergétiques influent sur la fabrique de la ville.

D'un côté, l'instabilité chronique de notre époque rend les projets davantage perméables à la conjoncture qu'aux idées. L'accessibilités aux besoins de premières nécessités, milieux naturels, espaces publics, services d'intérêts collectifs, infrastructures et équipements n'est pas équirépartie sur l'ensemble du territoire. Ces marqueurs d'inégalités ont été révélés et renforcés notamment par la crise du Covid-19. La résonance du « Care » est donc double : pour prendre soin de l'autre et de soi, il faut prendre soin du milieu entre nous. Prendre soin du milieu consiste premièrement à préserver son intégrité en prenant conscience de sa fragilité. Il convient ensuite de susciter son habilité et son urbanité par identification de ses qualités endogènes, en préférant une transformation méticuleuse des structures existantes, en capitalisant sur le « déjà-là » / les « biens communs ».

De l'autre, les projets doivent désormais assumer une responsabilité inédite, où des notions comme résilience, réemploi, recyclage, autosuffisance et réduction des émissions de gaz à effet de serre construisent une théorie du projet, lesquels définissent de nouveaux horizons dans la recherche urbaine et architecturale.

En tant que faiseur (seuse) de la ville et au regard de cette évolution, il est plus que primordial pour nous de prendre en considération et d'intégrer ces nouvelles données dans toutes les étapes du processus de projet afin de garantir le droit à la ville.



ENJEUX TERRITORIAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

LES HABITANTS D'ANDERLECHT ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Une certaine précarité touche une frange de la population, concentrée notamment dans la partie Est de la commune et ces logements sociaux. Cette population est plus fréquemment touchée par le chômage et occupe des emplois moins rémunérés. Elle touche souvent les personnes issues de l'immigration et les personnes plus faiblement scolarisées.

La question de la qualification se pose de diverses manières. En effet, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme des problèmes de maîtrise du français et du néerlandais ou encore de discrimination à l'embauche peuvent contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi. Notons qu'à diplôme égal, on observe plus de chômeurs à Anderlecht qu'attendu en fonction de la moyenne régionale.

La situation peut apparaître comme plus favorable dans l'Ouest de la commune, où la population active est largement constituée de classes moyennes disposant d'un emploi plus stable.

Cependant, la position sur le marché de l'emploi d'une partie des résidents de l'Ouest (dans le Vogelzang notamment) tend à se fragiliser. Par ailleurs, les flux migratoires internes se caractérisent notamment par des arrivées de personnes en provenance du croissant pauvre de la Région. Ces nouveaux arrivants n'étaient pas forcément les plus défavorisés dans leur quartier d'origine, mais ils contribuent à modifier la structure de la population des quartiers de l'Ouest anderlechtois.

Enfin, la problématique des inégalités spatiales et de genres pose également question sur la commune d'Anderlecht. Bien que deux tiers des 15-64 ans sont actifs sur le marché du travail, le nombre de femmes actives y est nettement plus bas dans certains quartiers (Cureghem Bara et Rosée ou Moortebeek-Peterbos) que dans d'autres.

LE TISSU URBAIN D'ANDERLECHT ET LA PLACE DE LA VAILLANCE

La lecture du tissu urbain anderlechtois montre un territoire structuré par plusieurs axes majeurs (Rue Wayez/Paul Janson/Rois Soldat/Marius Renard - Chaussée de Mons - Rue d'Aumale/Erasmus/Sylvain Dupuis) guidant l'urbanisation de la commune depuis le début du 20e siècle. Pour des raisons historiques, la place de la Vaillance se trouve être au centre de la commune. De plus, dans l'affect des anderlechtois(es), elle joue le rôle de place principale d'Anderlecht.

Afin de mieux comprendre le rôle de la place dans le territoire, nous avons thématiques la grille d'analyse suivant 4 matrices qui nous semble être les plus pertinentes au regard de la vision urbanistique à mener. Suivant cela et afin de définir une aire d'influence, nous avons pris en compte le temps de parcours définit dans les principes de la « ville marchable », soit 10 minutes à pieds ou +/- 750 m.

CONTEXTE

ENJEUX TERRITORIAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

LA MATRICE DES ESPACES PUBLICS

On constate d'abord la position centrale occupée par la place dans le territoire communal. Cette matrice met également en évidence l'offre en espaces publics dans l'aire d'influence. On est en présence d'un chapelet d'espaces publics dont le site d'étude est la seule place de grande envergure, d'une surface de près de 20.000m²

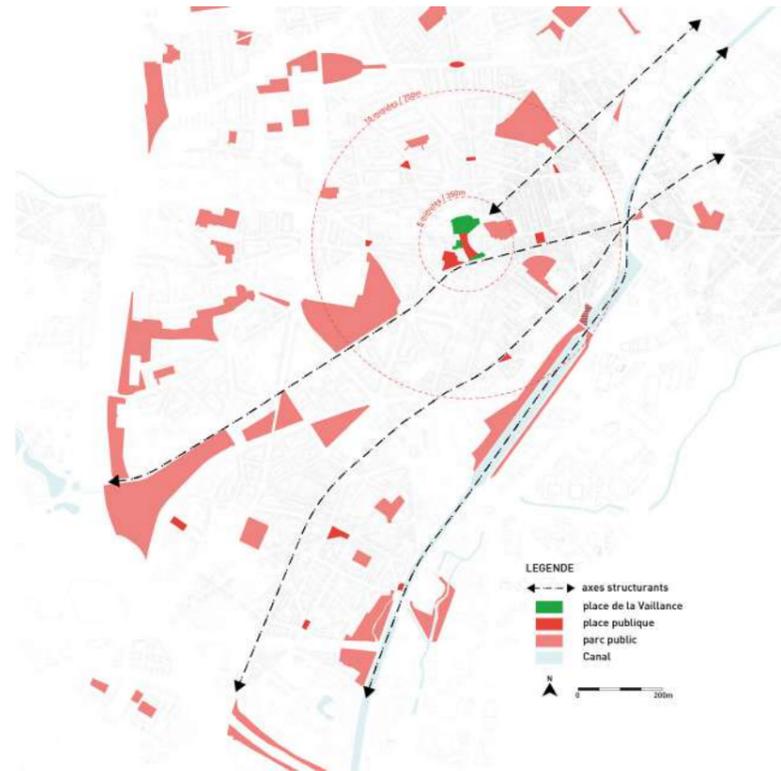


Figure 1 : Matrice des espaces publics

LA MATRICE DES RÉSEAUX

La place de la Vaillance est également un véritable HUB de mobilités puisque s'y croisent, à l'arrêt Saint-Guidon, de nombreuses lignes de bus, le tram 81 et le métro 5.

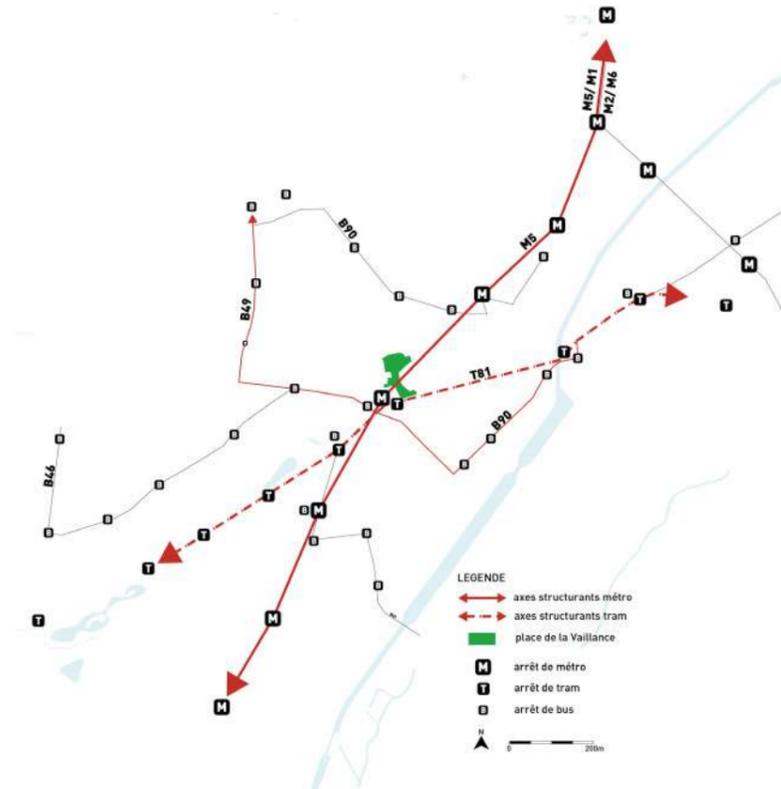


Figure 2 : Matrice des réseaux

LA MATRICE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Cette matrice, qui met en exergue l'offre en équipements publics (écoles, maison culturel, centre sportif, ...), confirme la position centrale de la place de la Vaillance. En effet, nous distinguons un nombre important d'équipement gravitant autour de cette dernière

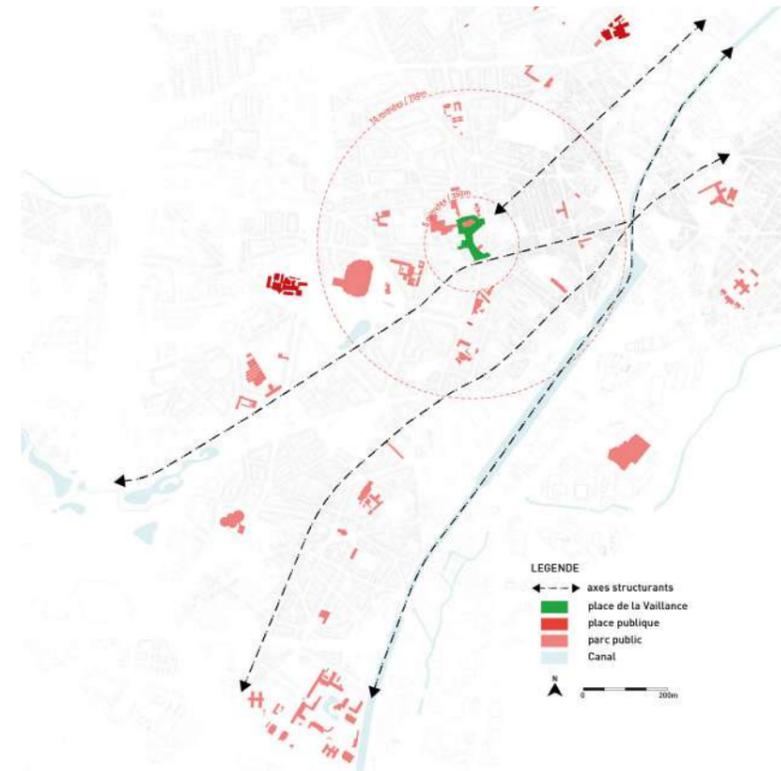


Figure 3 : Matrice des équipements publics

LA MATRICE DE LA TOPOGRAPHIE

Ici c'est la position en hauteur de la place et son ouverture sur le versant Ouest de Bruxelles qui apparaît.

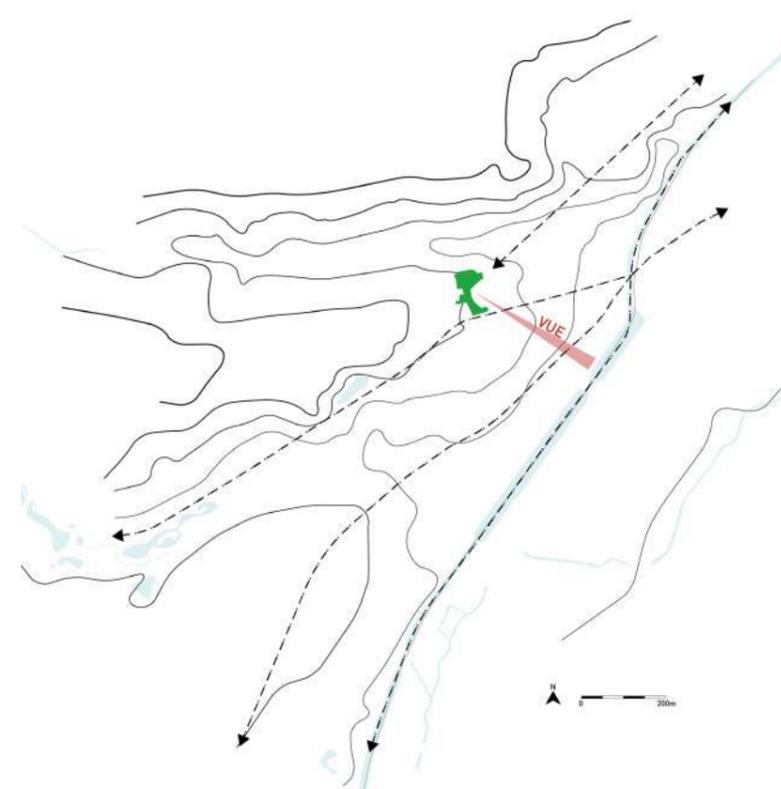


Figure 4 : Matrice de la topographie

CONTEXTE

DIAGNOSTIC

MORPHOLOGIE ET BÂTI

- La place de la Vaillance est une place qui se découvre au dernier moment depuis ces différents points d'accès. Sa morphologie atypique créée par la liaison de deux espaces (le quartier du Béguinage et la place) est mise en tension par une architecture liée à deux époques, la première datant du début du 20^e siècle et la seconde des années 70. Bien que située au fond de la place, la Collégiale joue un rôle central. Sa hauteur et sa qualité architecturale monopolise le regard. A l'opposé, nous retrouvons le monument aux morts qui lui joue plutôt un rôle d'appel et marque l'entrée de la place. Malgré cela, la place de la Vaillance a durement souffert de la loi du 'tout à la voiture' et de la construction du métro. Cela a provoqué son morcellement en 4 sous-espaces :
 - Le carrefour de la rue d'Aumale, Formanoir et Edmond Delcourt,
 - Les abords de la Collégiale Saint-Pierre et du Béguinage,
 - Un espace hybride composé par le parvis de l'espace Jacques Simonet, le parking à ciel ouvert et les terrasses de café,
 - La partie Sud de la place en ce compris le monument.

ACTIVATION DE L'ESPACE-RUE ET AMBIANCE

- Liés ou non à ce morcellement, différents types d'activité se sont implantés aux rez-de-chaussée et impactent les ambiances perceptibles. En effet, les ambiances diffèrent très fortement en fonction de l'endroit où l'on se trouve sur la place :
- Le carrefour Formanoir/Aumale est essentiellement animé par le passage des différents usagers. Nous remarquons cependant qu'un Horeca apporte un peu de diversité dans son animation et donne très simplement une identité au lieu à l'abri des arbres existant.
 - Les abords de la Collégiale et le Béguinage revêtent une ambiance préservée, calme et bucolique propres aux fonctions patrimoniales, culturelles et sociales présentes sur cette partie du site ;
 - L'espace hybride est essentiellement animé sur son extrémité Ouest et en son centre par la fonction de passage (piétons, cyclistes et automobiles). A l'opposé l'activation de l'espace-rue est double et mixe ambiance de consommation liée aux cafés et ambiance de passage.
 - La mise en tension du Sud de la place dépend du moment de la journée. Le matin, la place est éternée par le bruit des voitures, des trams et par les passants se rendant au travail ou à l'école. Ensuite, le reste de la journée, c'est une atmosphère hybride et ténue liée à la fonction d'occupation qui prend place. Ici la largeur et le cloisonnement d'une partie de l'espace (abords du monument, jeu de talus et murets/bancs) ont tendance à diluer l'ambiance. Ensuite, les fonctions majoritairement de services et culturelles implantées aux rez-de-chaussée (académies, agence immobilière, banques, Bpost) ne permettent pas d'activer l'espace public.

LES VUES

Sa morphologie entraîne une lecture longitudinale orientant par conséquent les regards sur la Collégiale. Une fois dans les quartiers environnants, elle apparaît en fonction des perspectives forgées par le tissu urbain. Par ailleurs, il est intéressant de constater que la flèche du clocher est visible depuis les 4 coins de la commune ce qui lui confère également le rôle de point de repère dans le paysage. Par sa topographie, la place offre de nombreux points de vue intéressants sur le versant Ouest de Bruxelles, notamment sur la tour Royal Building à Albert et vers la porte de Ninove par la perspective de la rue d'Aumale.

LES FLUX

La place de la Vaillance joue littéralement le rôle de carrefour, lieu de passage pour se rendre au Proxy Delhaize (seul commerce ouvert tôt le matin) aux différents équipements (espace Jacques Simonet) et fonctions gravitant autour d'elle. Ainsi, en fonction de la polarité de ces derniers, la place est essentiellement marquée par un flux Nord-Sud entre les arrêts de métro/tram de Saint-Guidon, la rue Wayez et les écoles/instituts présents au Nord du site. Notons également que la rue Saint-Guidon joue aussi un rôle de liaison important pour accéder à la place De Lind.

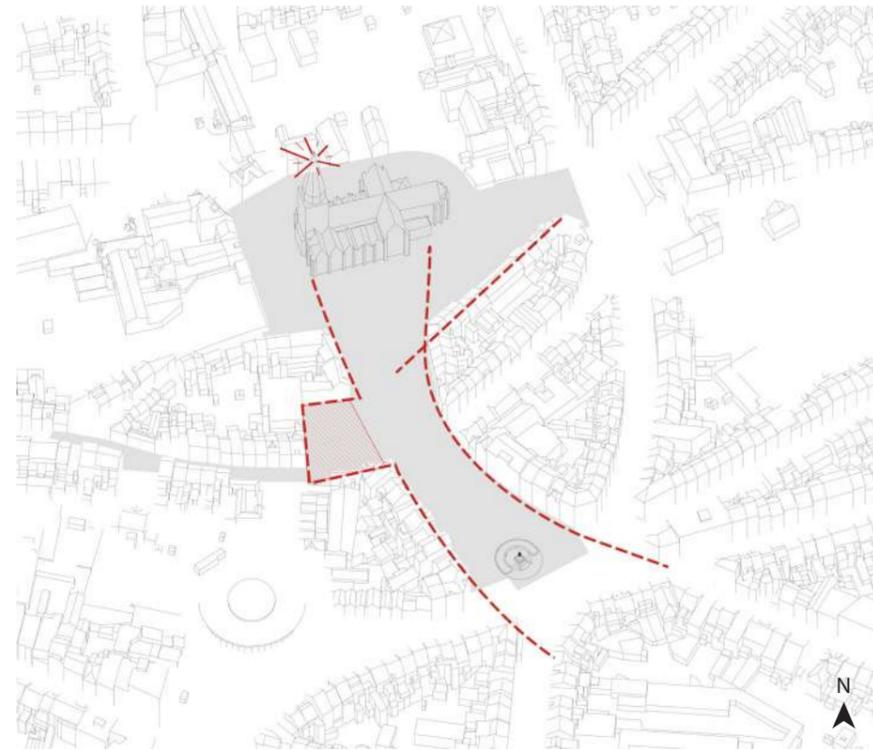


Figure 5 : Morphologie bâtie



Figure 6 : Activation de l'espace public

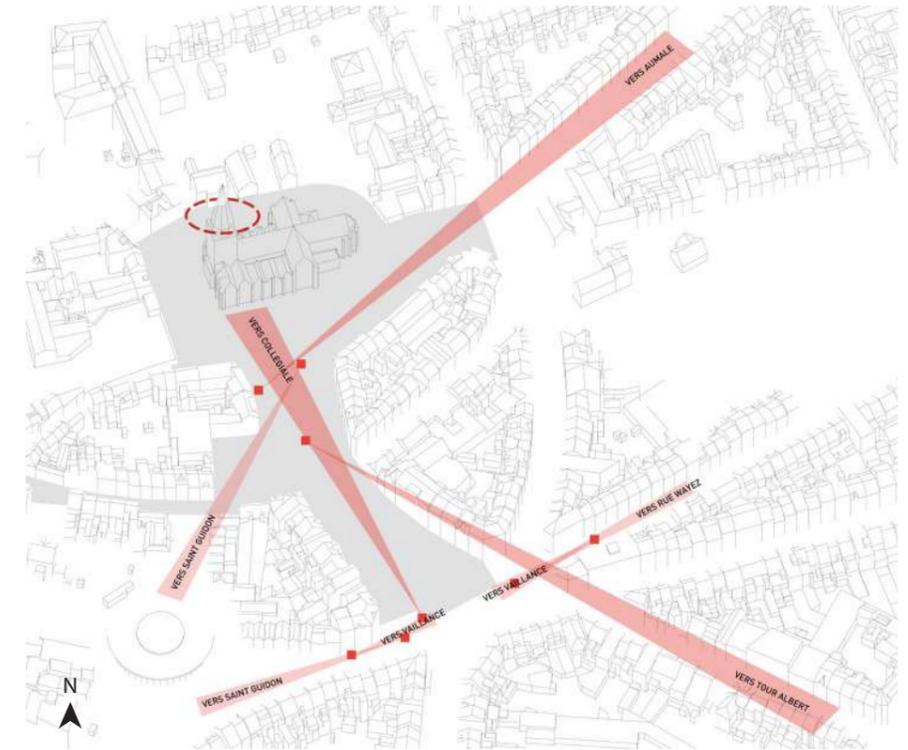


Figure 7 : Les vues



Figure 8 : Les flux

VISION URBANISTIQUE

CONCEPT

Suivant les différents enjeux mis en avant ci-avant et les objectifs/mesures souhaités dans le CSC, comment imaginer de nouvelles possibilités pour construire un espace public ? Par sa position centrale et son importance historique, patrimoniale, morphologique et géographique, nous voyons la place de la Vaillance comme un socle idéal pour la mise en place de la ville vivante en tant que paradigme. Suivant ce modèle, elle peut être envisagée comme base de nouvelles synergies entre les dimensions environnementale, biologique, sociale, économique, culturelle et politique.

Ce paradigme amène dès lors à penser l'espace en termes de coévolution et d'interactions et à travailler des dynamiques régénératrices en alliant vitalités métaboliques, inclusives, culturelles et pédagogiques.

Comme nous l'évoquons plus haut, les milieux urbains sont confrontés à des inégalités croissantes et à des conflits produits par l'invisibilité, par l'exclusion et la marginalisation, l'inaccessibilité au logement, au travail, à l'éducation et aux services publics. Pour lutter contre ces ruptures sociales, nous croyons fermement que l'espace public doit devenir un lieu d'application de nouvelles politiques et pratiques inclusives.

Dans cette démarche, ces vitalités inclusives mettent à l'avant plan les méthodes pour permettre une justice territoriale articulant le social, l'écologique, le culturel et la pédagogie. Dès lors prendre soins des milieux vivants pourrait promouvoir l'inclusion en transformant la place de la Vaillance en lieu d'échange, de scène artistique et culturelle, de co-apprentissage et de biodiversité. Tout ceci est facilité par le lien privilégié que la place entretient avec les différents équipements publics gravitant autour d'elle (voir figure 11).

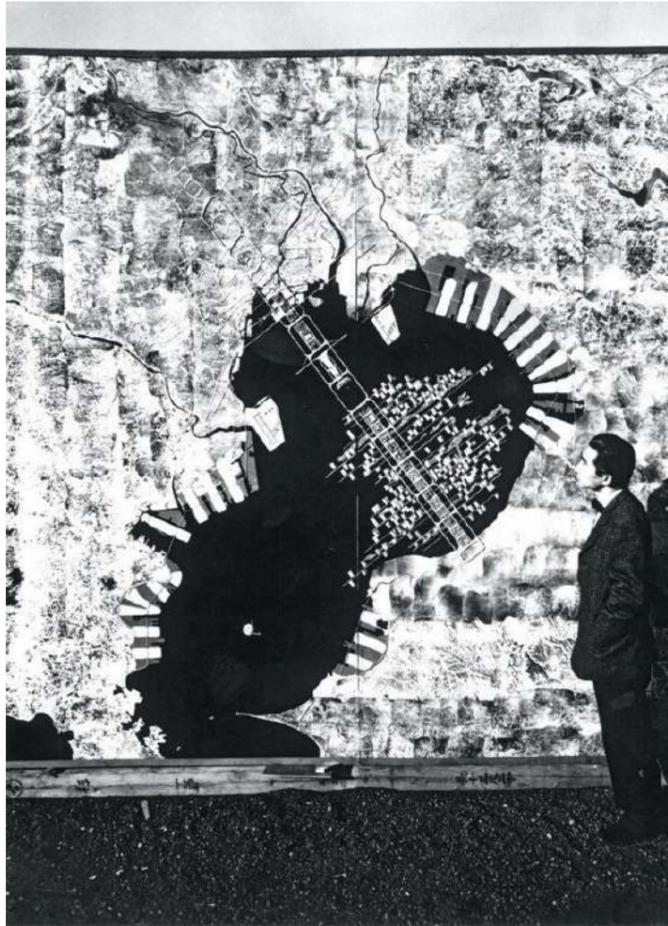


Figure 10 : Plan de Tokyo - Kenzo Tange

La métaphore métabolique a déjà alimenté, par le passé les pratiques dans le domaine de l'architecture. Le courant métaboliste japonais des années 60 s'inspirait du renouvellement des cellules des êtres vivants qu'il assimilait à la dynamique urbaine de la ville de Tokyo. Ce mouvement, qui imaginait des systèmes déployables à l'infini, distinguait deux dimensions du développement urbain correspondant à des temporalités différentes : celle de l'évolution de la trame de la ville et des infrastructures et celle de « capsules » de vie suivant le temps plus court de l'évolution des modes de vie urbains.



Figure 9 : La ville vivante - P. Musso

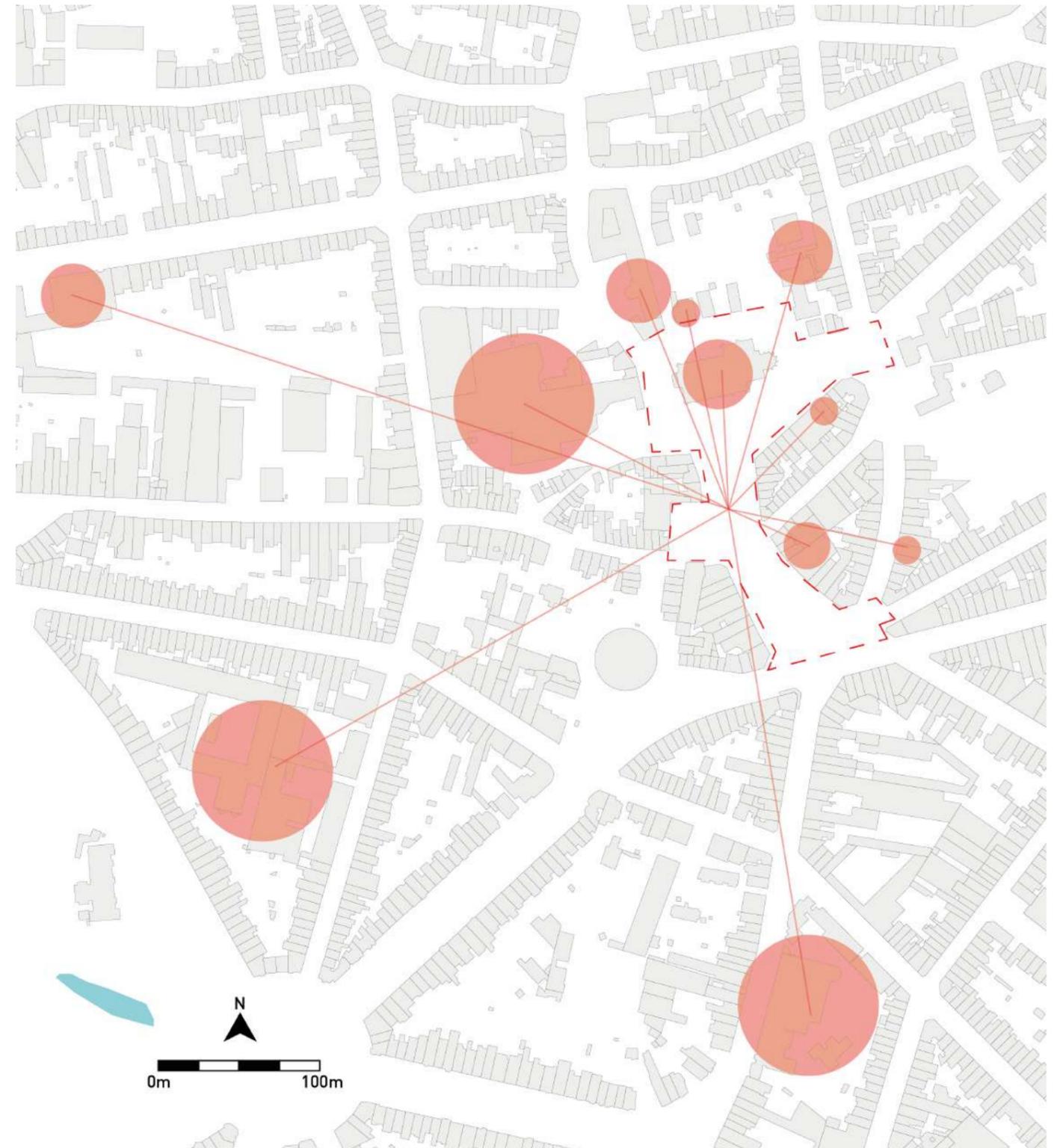


Figure 11 : Concept

PROJET

PROGRAMMATION

Faire la ville vivante nécessite la conjugaison de différentes approches complexes.

Elle repose sur le renversement des barrières idéologiques de la pensée moderne et doit être envisagée de l'échelle de la cellule d'habitation, du quartier et de la ville jusqu'à celle du territoire et in fine à l'échelle planétaire. Il s'agit de travailler ce métabolisme urbain transcalaire par un ensemble d'approches complexes, de produire une ville du vivant, mixte et changeante, intégrant de l'ouvert.

Ce processus s'articule autour de quatre grands principes :

01 - DÉPASSER LES CLIVAGES

Concevoir une ville vivante impose de refondre les procédés et pratiques, de dépasser les clivages classiques en invitant les acteurs à sortir de leur rôle et en plaidant pour des modes de production plus ouverts et réflexifs. Il convient de migrer d'un modèle segmenté, descendant et linéaire vers un modèle transversal, ascendant et circulaire.

Dans ce cadre, nous associerons notre équipe au monde associatif et académique environnants ainsi qu'à un panel citoyen. Les logiques d'acteurs ainsi renversées pousseront les intervenants à sortir de leur zone de confort et de leurs certitudes afin de révéler des synergies en reliant les savoirs aux préoccupations habituellement dissociées. Cette démarche fera évoluer le diagnostic de la place et, par la force des choses, les futurs aménagements suivant le regard et le vécu des différents acteurs.

03 - OUVRIR DES DYNAMIQUES TEMPORELLES

Une approche vivante de la ville et de son tissu bâti passe par une conception ouverte de ses dynamiques temporelles. Il est essentiel d'entrevoir par des stratégies de préfiguration la vie d'un espace public avant même que celui-ci n'émerge ou ne renaisse. Un projet dont le programme n'est pas entièrement arrêté offre des espaces à inventer par une interaction entre les futurs usagers et les habitants, qui connaissent les services dont leur espace de vie est dépourvu. En offrant une opportunité d'évolution de la programmation de ses espaces, il peut ensuite s'adapter à ses occupants et à « l'air du temps » en offrant une grande liberté dans la réversibilité des usages. L'évolution des modes de vie sculpteront son anatomie en le métamorphosant au fil du temps.

Pensé de façon réversible à long terme, la place devient suffisamment modulable pour offrir une grande variété d'usages à court terme, selon les heures de la journée. Elle s'adapte aux différents temps de la ville et de ses usagers. Le temps comme composante du vivant – jusque-là oublié dans l'approche de la ville – ne doit plus représenter une limite à la conception urbaine mais permettre au concepteur de devenir le metteur en espace de synergies nées des usages partagés et de la co-propriété de l'espace.

Dans cet optique et en ouvrant la place de la Vaillance aux champs des possibles, chaque espace ne sera pas contraint par un aménagement monofonctionnel. Ces espaces pourront être activés par les fonctions du moment, le matin par le passage, l'après-midi ou le soir par des terrasses de café ou la fonction de repos, et lors d'évènement être utilisés selon les besoins de ce dernier.

02 - RELIER LES USAGES

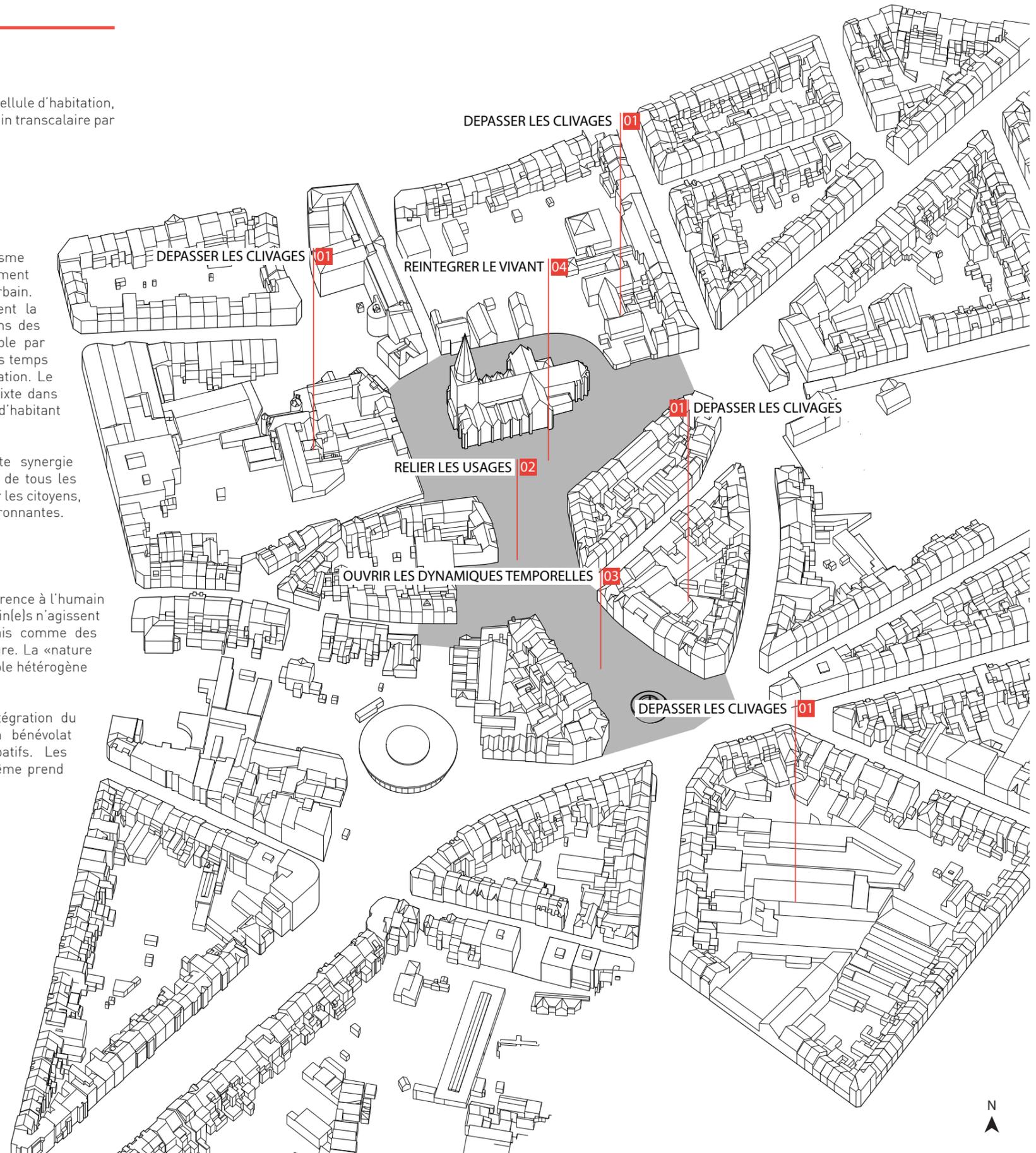
La ville vivante est avant tout ville mixte. L'urbanisme moderne s'était employé à sectoriser spatialement nos temps de vie, favorisant l'étalement urbain. Les recherches sur la ville durable revalorisent la densité et de la mixité, rejoignant les aspirations des nouvelles générations. L'ubiquité rendue possible par la technologie favorise le décloisonnement de nos temps et lieux de vie, entre travail, loisir ou consommation. Le zoning fonctionnaliste laisse place à une ville mixte dans laquelle nos différentes conditions de travailleur, d'habitant ou de consommateur sont spatialement réunies.

Suivant cela, le projet propose de créer cette synergie en ouvrant la place de la Vaillance aux champs de tous les possibles par le biais d'espaces appropriables par les citoyens, les académies, les associations et les écoles environnantes.

04 - RÉINTÉGRER LE VIVANT

Le vivant dans la ville ne fait pas uniquement référence à l'humain mais également à la place du végétal. Ici, les citoyen(ne)s n'agissent pas uniquement comme demandeurs (ses) mais comme des acteurs(trices) voire des faiseurs (euses) de nature. La « nature » non comme un objet générique mais un ensemble hétérogène et multiple de non-humains agissants.

Dans le cadre du projet, nous voyons la réintégration du vivant plutôt comme la mise en œuvre d'un bénévolat environnemental suivant des ateliers participatifs. Les citoyen(ne)s prenant soin de la nature qui elle-même prend soin d'eux.



PROJET



Le projet s'appuie sur les potentialités actuelles du site, vecteur de rayonnement et à l'identité forte. Sur cette base, le projet **Anthropo-scène** voit la place de la Vaillance comme écosystème. Un organisme vivant faisant partie du tissu urbain dans lequel elle y forme le cœur géographique et névralgique entre les anderlechtois(es), les riverain(e)s du quartier, les associations, les équipements publics, le Béguinage, la Collégiale et la station de métro de Saint-Guidon.

Dans sa linéarité et son épaisseur, les différentes parties de la place diagnostiquées forment un tout ou le déjà-là d'un patrimoine à révéler, tant pour ses habitants que pour les gens de passage liés aux activités présentes. A ce titre, la place devient le support de son histoire à venir. Loin d'un équipement refermé sur lui-même, nous y voyons la place de demain comme potentiel de vie inclusive et d'interaction avec son quartier et la commune.

Le monument, le parvis de l'espace Jacques Simonet et les abords de la Collégiale deviennent le support d'installation scéniques, lumineuses et légères appelées « les germes » (voir figure 12). En référence à la première pousse qui sort de la graine, ils ont pour objectifs :

- La perception du déjà-là afin de faire ressortir les potentialités cachées de ces trois espaces et produire une réaction dans l'usage du site.
- D'ancrer la place de la Vaillance à l'échelle territoriale en devenant le support de diffusion local (spectacle de danse, concert, film, match internationaux, performance d'artiste de rue, d'exposition d'art, ...) réunissant les associations, les académies d'art et les habitants.

Anthropo-scène imagine l'établissement de ces réactions en suivant un plan ouvert sans présupposé, capable de prendre en compte toutes les évolutions et types d'appropriation initiés dans un premier temps par les instances communales et associatives afin de montrer la voie.

Au sein de cet organisme, les flux identifiés constituent le système nerveux central, pourvoyeur d'énergie. Dans cette optique, les axes de flux sont renforcés en libérant la place de tout obstacle au sol. La topographie est retravaillée afin de limiter au maximum le recours aux murets de soutènement et/ou à des escaliers. Suivant cela, l'axe de la place est marqué par une pente en long de +/- 3.5% entre la Collégiale et la rue Wayez alors que les pentes au niveau des façades sont de +/- 1%. De l'autre côté, dans l'axe de la rue d'Aumale, la pente n'est presque pas modifiée puisque nous sommes contraints par les niveaux aux collets des arbres existants. Les pentes en travers sont, elles, pensées de manière à ne pas excéder les 2%. Quand cela n'est pas possible, la différence de niveau est reprise soit par un jeu de gradins soit d'escalier en sifflet. Ce principe maximise les espaces appropriables ainsi que l'accueil d'évènement pendant l'année. Ainsi, la place se vit, se parcourt et favorise les rencontres, les interactions.

Du point de vue conceptuel, la morphologie de la place a guidé le projet afin de créer le dessin de la place, réaligner l'édicule nord pour ainsi fédérer les différents espaces diagnostiqués (voir figure 14). Pour ce faire, il s'inspire d'une part de l'alignement des façades pour lancer un geste-guide au sol depuis la rue Wayez vers la Collégiale Saint-Pierre et d'autre part du système constructif de la Collégiale et de la trame arborée existante. Dans ce concept, les matériaux utilisés pour formaliser ces gestes seront de la pierre naturelle de réemploi.

Enfin, le vivant réintègre la place du côté de la Collégiale. La trame arborée se prolonge par des arbres à hauteur décroissante jusqu'au centre de la place qui devient le point de rencontre entre la strate végétale et la strate minérale (voir figure 13). De cette manière, le regard des passants est guidé vers le clocher. Au sol, des jardins s'installent au pieds du mur créant ainsi un havre de paix paysager favorisant les rencontres sans les préméditer.

PROJET

CONCEPTS

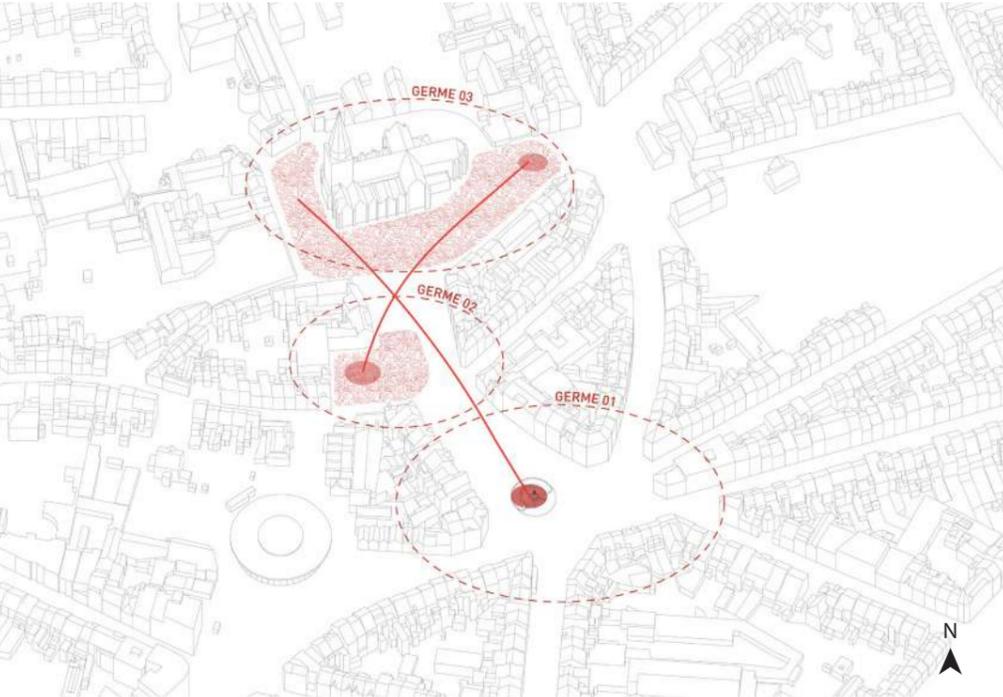


Figure 12 : Concept des germes

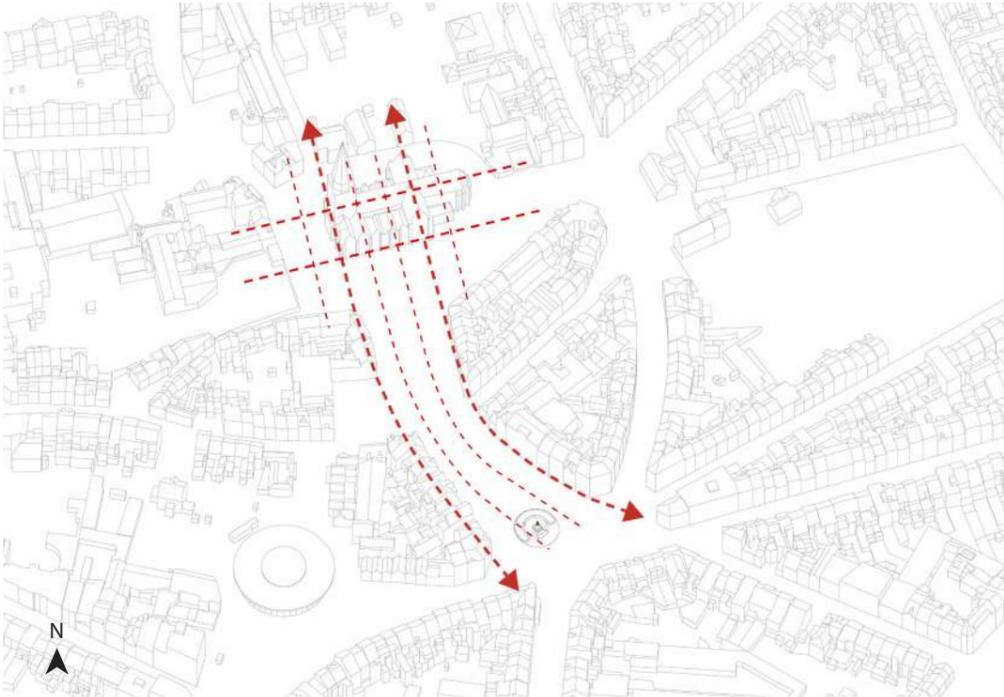


Figure 14 : Concept du dessin de la place



Figure 13 : Concept des strates

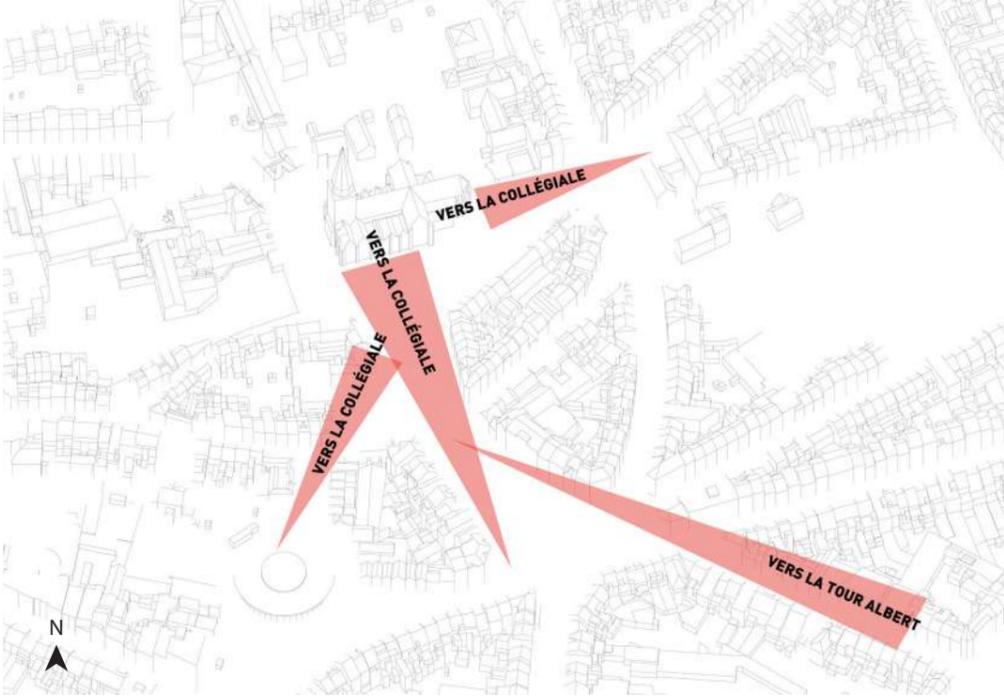


Figure 15 : Concept des vues

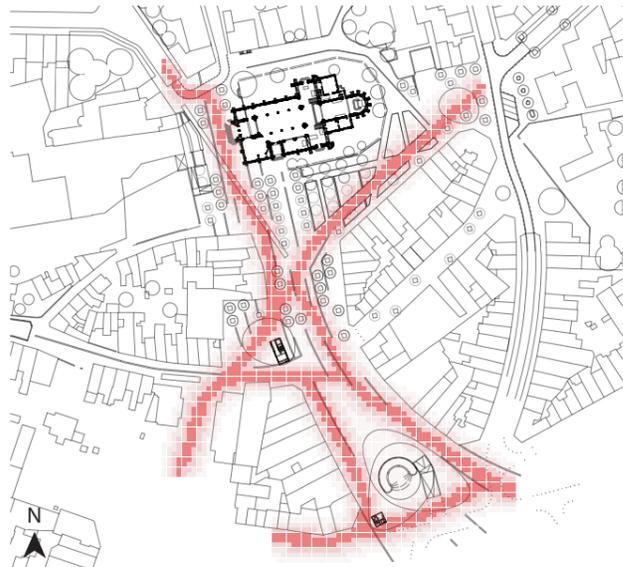


Figure 16 : Temporalité de l'occupation de l'espace public le matin (flux)

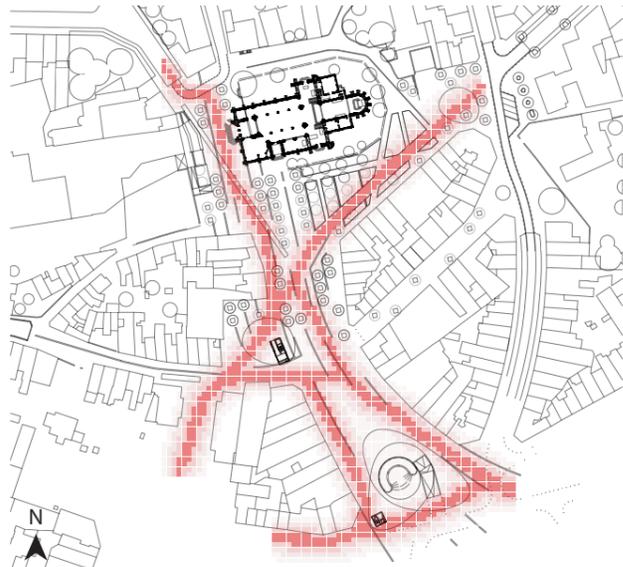


Figure 17 : Temporalité de l'occupation de l'espace public le midi, l'après midi et en soirée

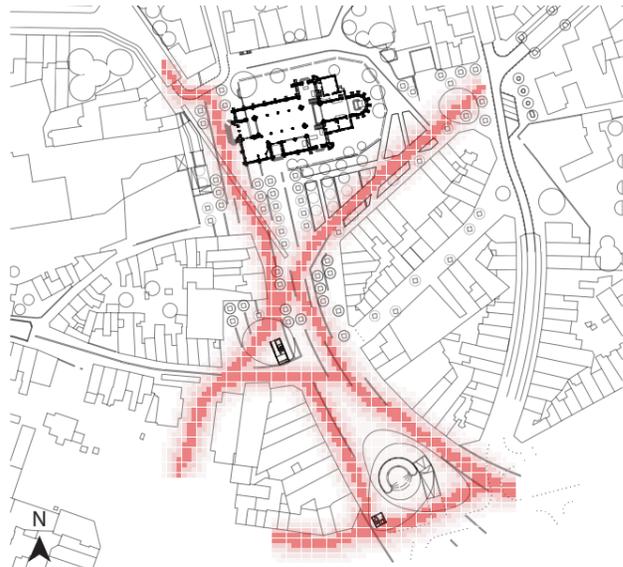


Figure 18 : Temporalité de l'occupation de l'espace public un jour d'évènement

PROJET

GERME 01 - LE MONUMENT SCÈNE

INTÉGRATION DE LA TRÉMIE D'ACCÈS AU PARKING

Lors de la conception de l'esquisse, nous avons pris le temps d'analyser les plans de permis du parking. Bien qu'un permis modificatif ait été introduit à la Région, il nous paraît important pour le futur de la place d'apporter quelques modifications à la trémie. En effet, par sa position, nous craignons fortement que cette dernière crée deux goulets d'étranglement au niveau des espaces laissés libres, à savoir entre la terrasse du Béguinage et la trémie et entre cette même trémie et le monument (voir schéma ci-dessous). Suivant nos mesures, ces deux espaces mesureraient moins de 3m de large.

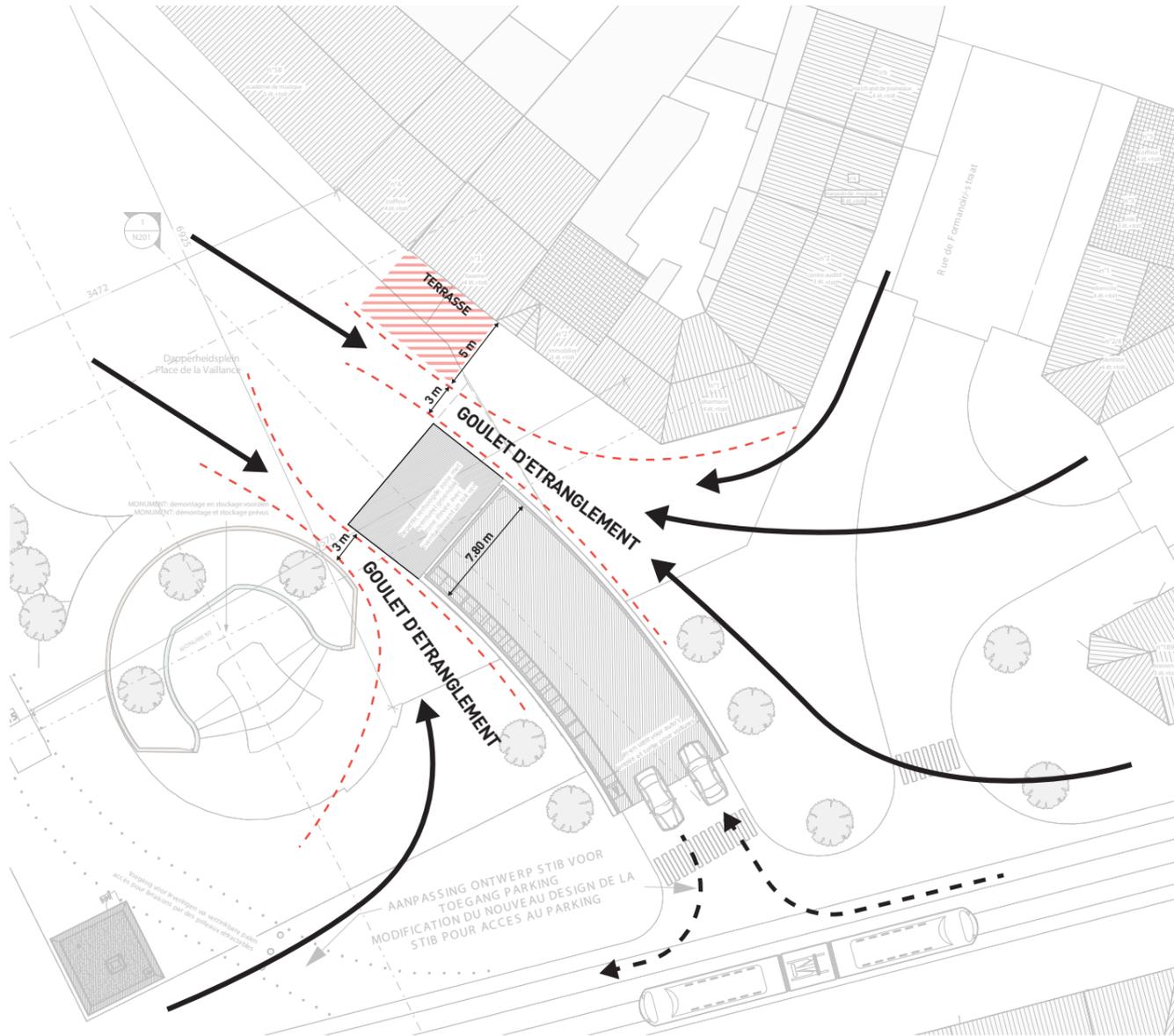


Figure 19 : Diagnostic du projet de parking

Par crainte de générer des conflits d'usages, un morcellement de l'espace et un manque d'amplitude de l'amorce de la place, nous souhaitons intégrer à l'offre une proposition de modification de la trémie et ce en lien avec le concept de notre esquisse.

Partant de la contrainte qu'un accès au parking est nécessaire et que le monument garde sa place historique, notre proposition consiste à rassembler ces deux éléments architecturaux afin qu'ils n'en fassent plus qu'un. Suivant cela, la rampe de la trémie se déroulerait en épousant en partie la forme circulaire du monument.

Cette nouvelle configuration permet un gain de place non négligeable et jouerait dès lors pleinement son rôle de porte d'entrée de Vaillance. Par ailleurs, cette solution permettra notamment une meilleure gestion des entrées et des sorties sur la rue Wayez, limitant les conflits avec les transports publics.

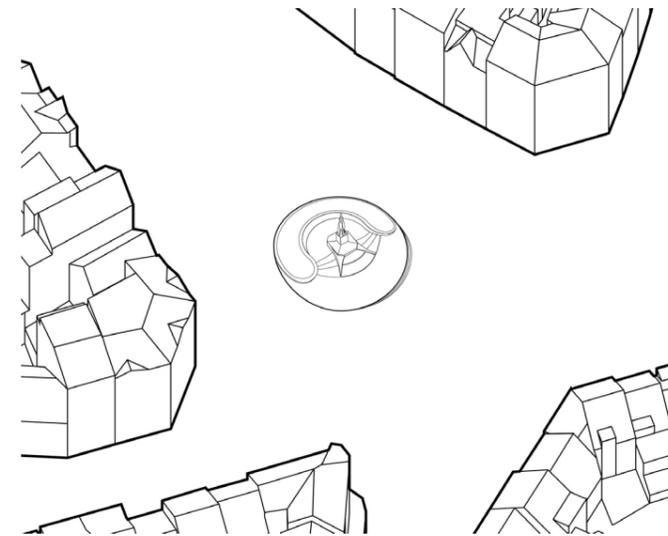


Figure 20 : Nouvelle trémie : 01 - Le Monument

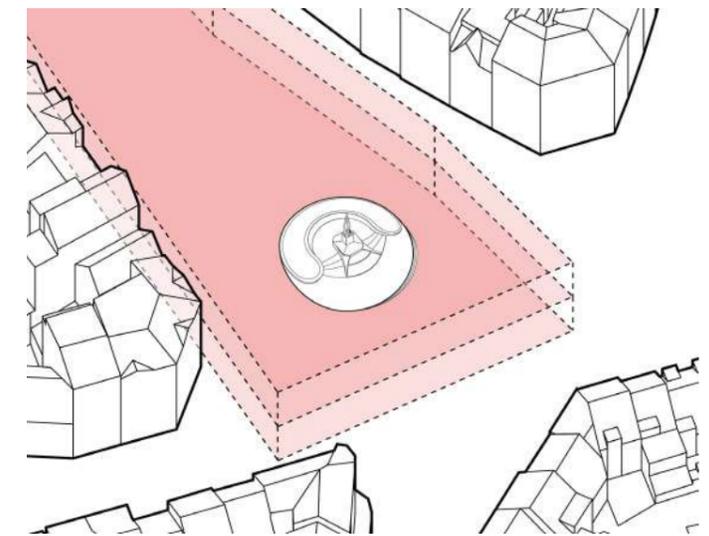


Figure 21 : Nouvelle trémie : 02 - Le Parking

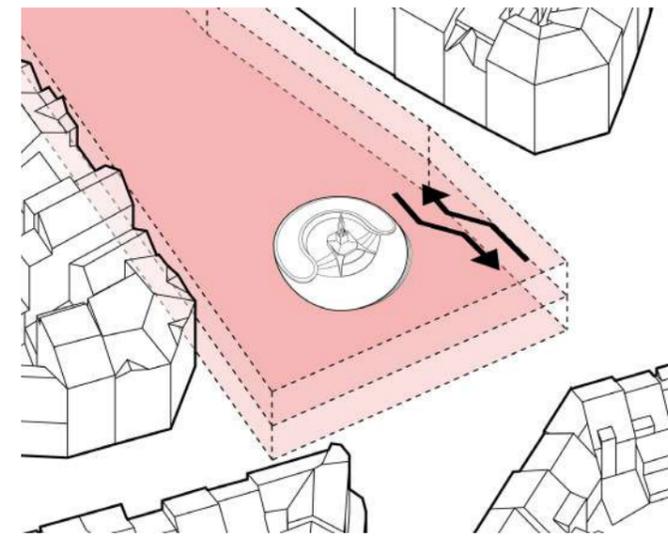


Figure 22 : Nouvelle trémie : 01 - La Trémie

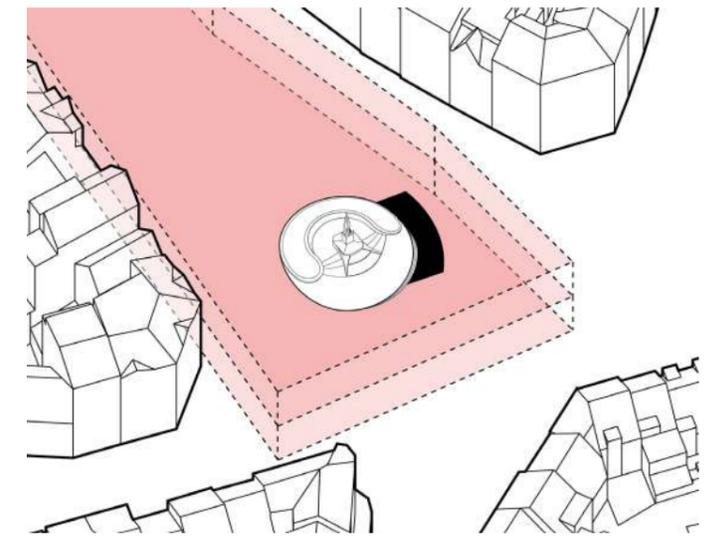


Figure 23 : Nouvelle trémie : 01 - Unification

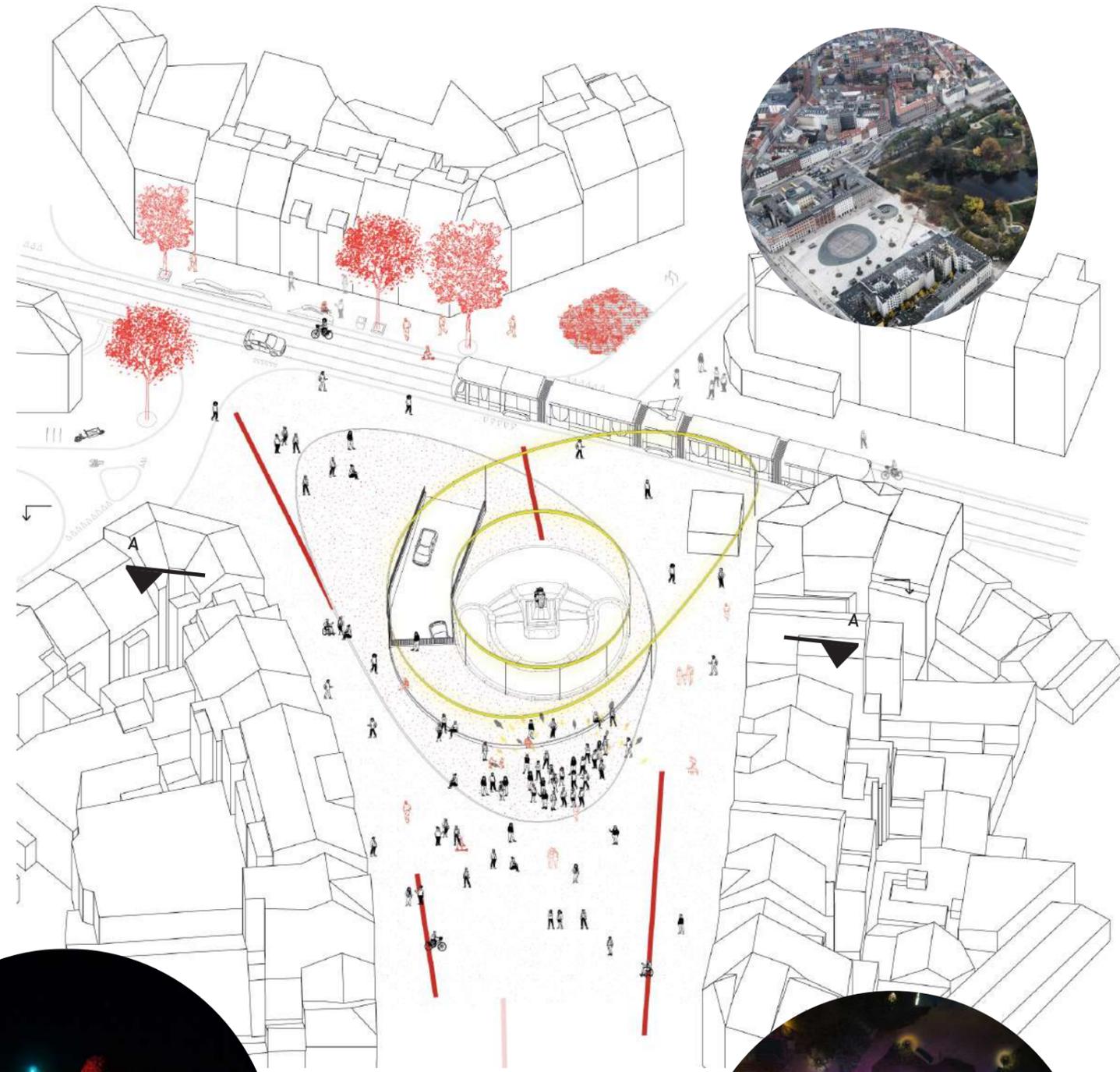
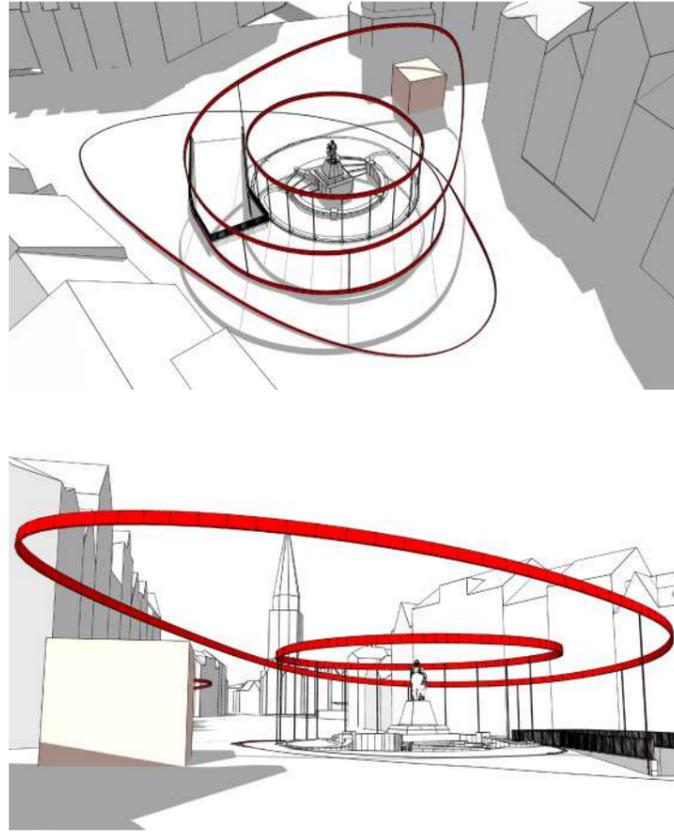
PROJET

GERME 01 - LE MONUMENT-SCÈNE

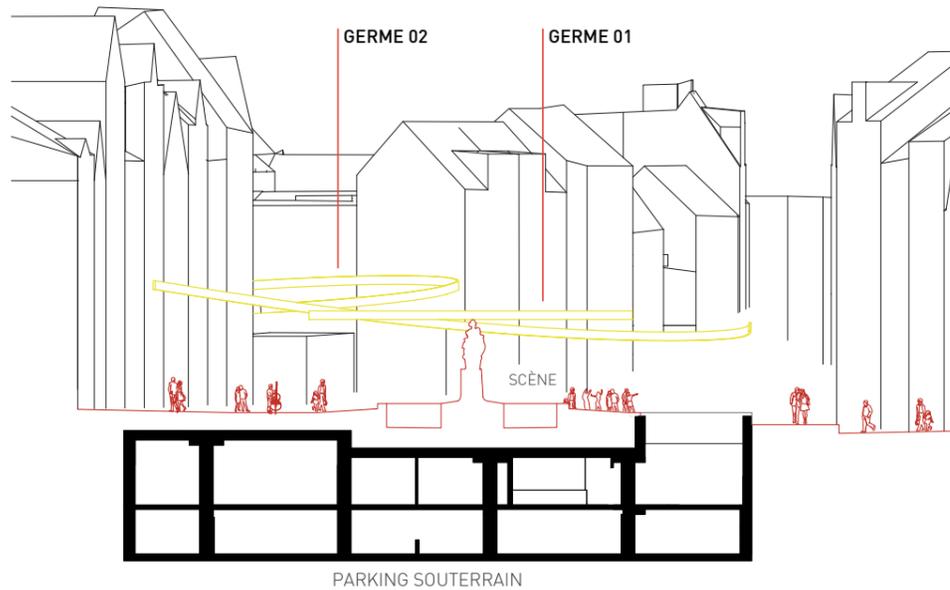
LE MONUMENT SCÈNE

Profitant de cette reconfiguration, **Anthropo-scène** déploie son premier germe. Ici, le monument devient le support d'une installation architecturale lumineuse, légère et aérienne afin de faire ressortir les potentialités de cet espace devenu hybride et lui donner un nouveau visage s'appuyant sur l'existant. S'inspirant de la dynamique du ruban utilisé dans la gymnastique rythmique (captant le regard), la partie supérieure est constituée d'une succession d'anneaux au-dessus de la sculpture, cadrant par la même occasion, ici et là au gré du visiteur, des vues vers la Collégiale ou d'autres bâtiments de la place. Au sol, le germe donne vie à l'arrière du monument, par un système de deux plateformes imbriquées. La première épouse l'arrière du monument et de la trémie en une scène amenée à devenir un véritable espace d'expression, appropriable par tout un chacun. Par mimétisme à la salle de spectacle, la seconde plateforme assoie la structure dans l'espace et se formalise par un matériau différent de la place. Au-delà de cela, cette plateforme joue également un rôle technique. Elle rend possible la gestion de la différence de niveau de +/- 1.20 m qu'il y a entre l'extrémité Est et Ouest par un jeu de murets/gradins longeant la forme ovoïde.

Par ce geste, le monument endosse un double rôle, celui de témoin du passé et acteur de l'histoire à venir. De cette manière, le monument devient un signal fort depuis les rues environnantes, une invitation à se rendre sur la place, à regarder le monument et marque toute l'importance de ce lieu emblématique d'Anderlecht. Il devient espace vivant.



COUPE AA



PROJET

GERME 02 - L'ESPACE JACQUES SIMONET ET LE CENTRE DE LA PLACE

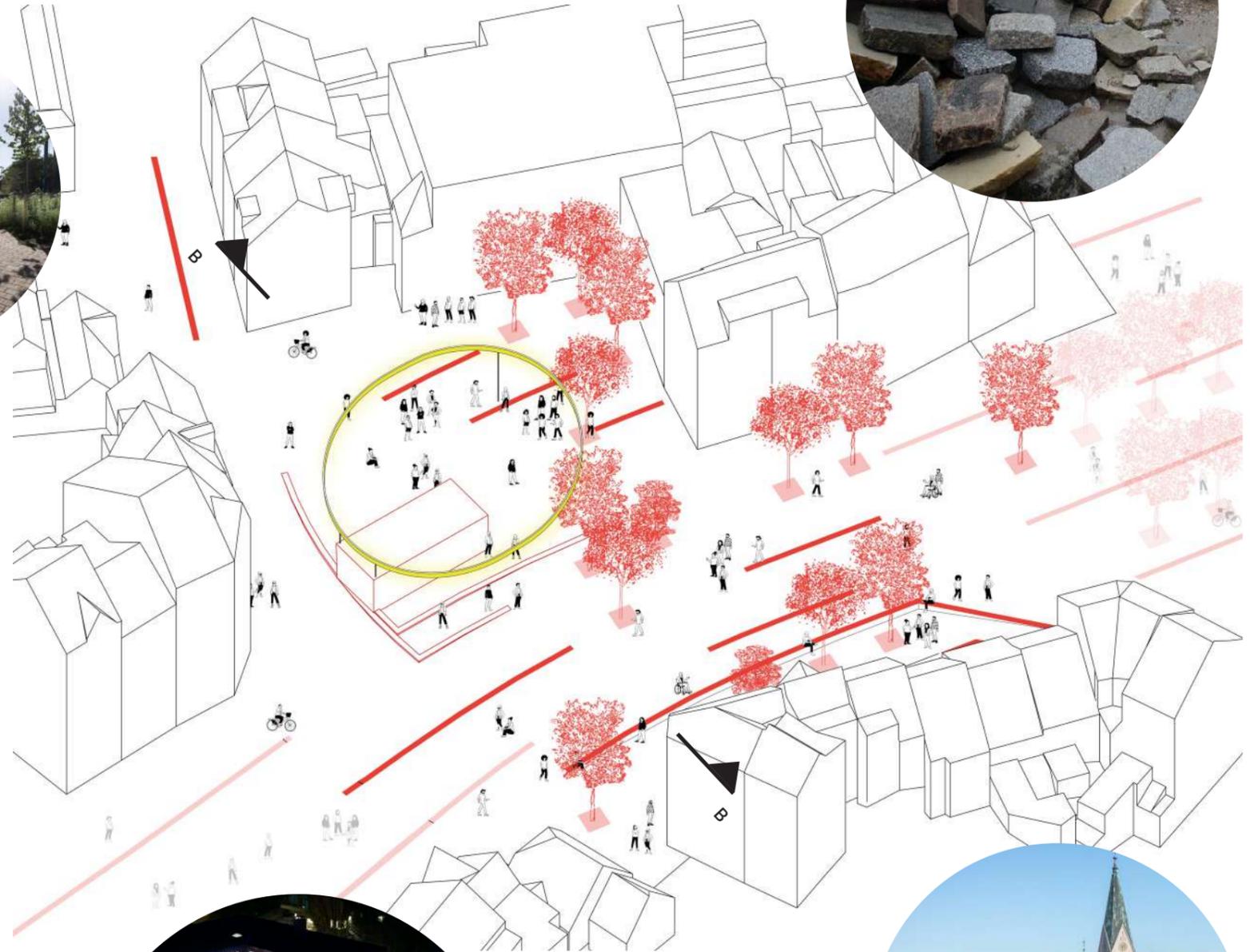
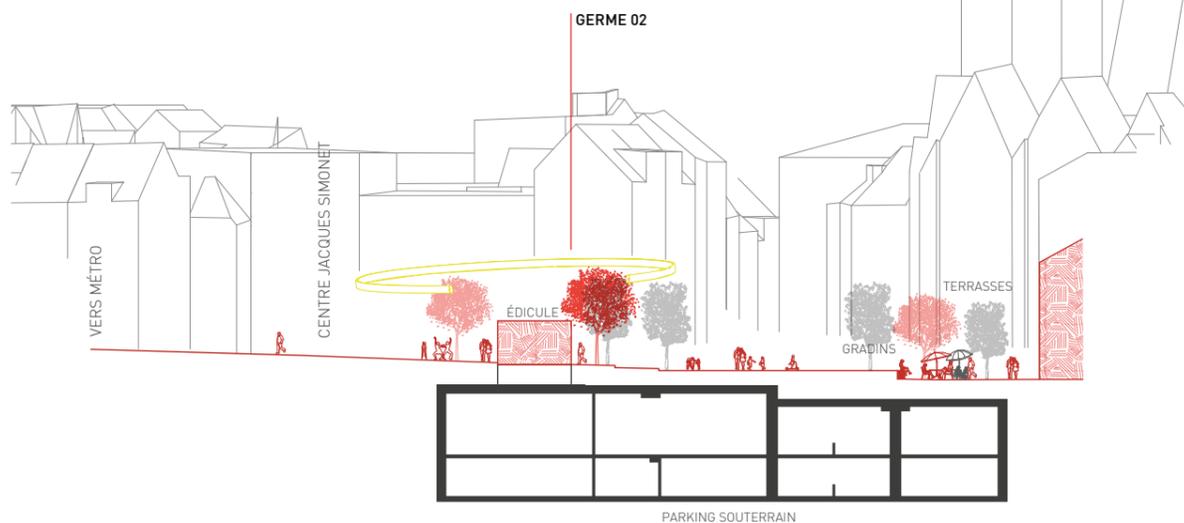
Au centre de la place, se trouve l'espace Jacques Simonet, espace résiduel perçu comme un laissé-pour-compte dans la composition urbaine. Il n'en faut pas moins pour qu'**Anthropo-scène** y voit un espace idéal pour implanter un nouveau germe. Ici, il peut se déployer afin d'organiser espace et flux.

On crée un espace par la mise en place d'une structure architecturale légère tout en rondeur (filiation du germe 1) qui lui donne une limite et une amplitude. Cette structure, par sa dimension et sa hauteur, prend possession de ce tiers lieu et lui donne sens. Par son jeu de lumière, il interroge et ouvre le champ des possibles en incitant l'appropriation par toutes et tous. L'implantation de l'infrastructure hors-sol du parking est à nouveau mise en question. En effet, cette partie de la place se voit pourvue, à raison, d'un édicule et un escalier d'accès au parking vélo. Cependant, la conception de l'esquisse met en avant que cet édifice ne réponds pas de manière optimale à la composition urbaine de la place. Suivant cela et en connaissance de cause, il nous paraît plus approprié de repositionner cette infrastructure dans l'alignement des façades et de supprimer l'escalier d'accès au parking vélo. Pour ce dernier point, nous optons plutôt pour une mutualisation de l'ascenseur. Il est difficile d'imaginer des personnes descendre et remonter cet escalier, même pourvu d'un rail, avec un vélo électrique de minimum 15 kg.

Ici la différence de niveaux est telle que des pentes ne suffisent pas pour la résorber. Pour répondre à cette contrainte, le projet prévoit la réalisation de marches en sifflet au niveau de l'édicule et deux murets-gradins au niveau des terrasses de café créant ainsi un espace protégé pour ces dernières.

Enfin, le reste de cette partie centrale de la place, marque la transition entre le végétal et le minéral. Cela se formalise par le mixage de pavés naturels de récupération (joints verdurisés en partie) et les alignements d'arbres, de plus en plus disparate vers Wayez et de plus en plus dense vers la Collégiale.

COUPE BB



PROJET

GERME 03 - LES ABORDS DE LA COLLÉGIALE ET LA RUE D'AUMALE

Le dernier germe prend possession des abords de la Collégiale, en ce compris la rue d'Aumale et la rue du Chapelain, afin de réintégrer le vivant « non-humain ». Il rend cela possible en s'appuyant sur deux dispositifs, le coteau jardiné ou le jardin-école et l'espace scénique à l'Est. L'attention au « déjà-là » est à nouveau le vecteur de ces dispositifs. La résonance de la trame régulière et structurée du plan de la Collégiale donne la cadence pour organiser l'aménagement proposé et la plantation des arbres.

Se dessine de cette manière, un coteau jardiné en un large espace vert, s'inspirant de l'Hortus conclusus. Ainsi créer, ce premier dispositif introduit un havre de paix paysager néanmoins poreux grâce aux larges traversées piétonnes. Ce coteau, rappelant les jardins potagers des ensembles monastiques d'antan, donne un nouveau socle vivant à la Collégiale.

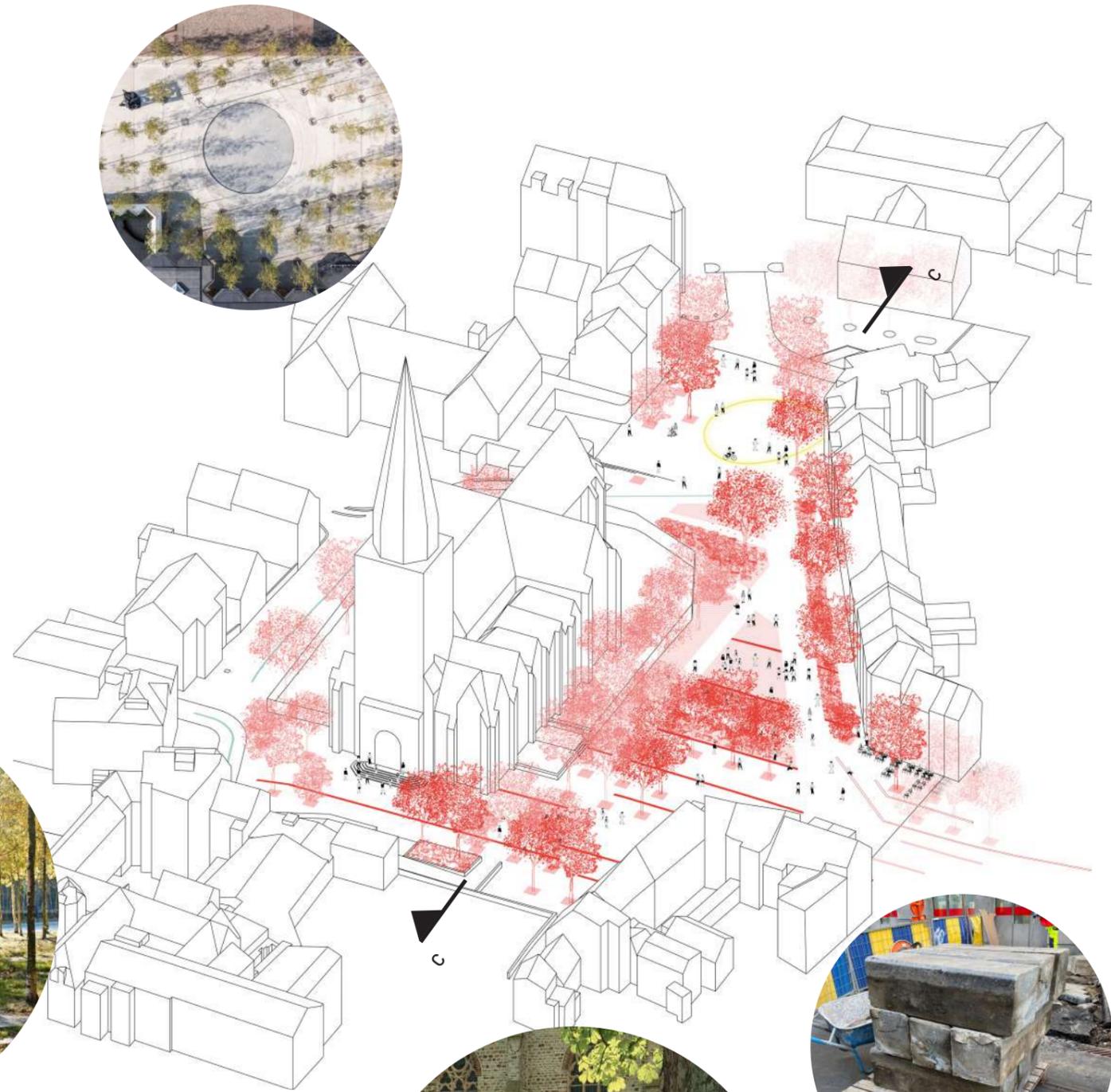
Ici, le jardin-école prend toute son ampleur en intégrant les dimensions pédagogique et du faire-entretenir. Comme expliqué dans la programmation, le coteau jardiné pourrait être géré et entretenu par la mise en œuvre d'un bénévolat environnemental ou des ateliers participatifs.

En accord avec la topographie, les jardins s'implantent en une succession de terrasses respectant les niveaux des arbres existants. Cette trame se prolonge par l'ajout d'une série d'arbres jusqu'au centre de la place afin de reconnecter les différents espaces.

Comme pour le reste de l'aménagement, le revêtement de sol est également prévu en pierre naturelle de récupération. Les formats de pavés et les calepinages divers et variés (à étudier selon les éléments récupérés sur place et les disponibilités du marché) viennent souligner les cheminements piétons et les zones plus ou moins perméables (GIEP).

Rappel discret du monument-scène, ce germe introduit également une surface de mise en scène du lieu à l'Est, non loin du carrefour avec la rue Formanoir. A nouveau, l'objectif recherché par ce dispositif est de donner un sens à cet espace et de le rattacher au reste de l'aménagement de la place. Y créer un événement, attirer l'attention (en l'air, au sol ou en lumière), marquer une entrée, ...

A l'opposé, le parvis entre la Collégiale et l'îlot ABKA est traité humblement en un espace partagé. Nous avons vu dans l'étude de faisabilité que les différents scénarii faisait fi des niveaux existants aux entrées de l'académie. Dès lors, et ne sachant pas quel scénario sera choisi, nous proposons d'y réaménager les escaliers vers ces entrées et d'y ajouter des gradins entre les deux. L'espace peut ainsi être le support du vivant (humain ou végétal) sans travaux trop importants et dans l'attente d'un visage plus définitif.

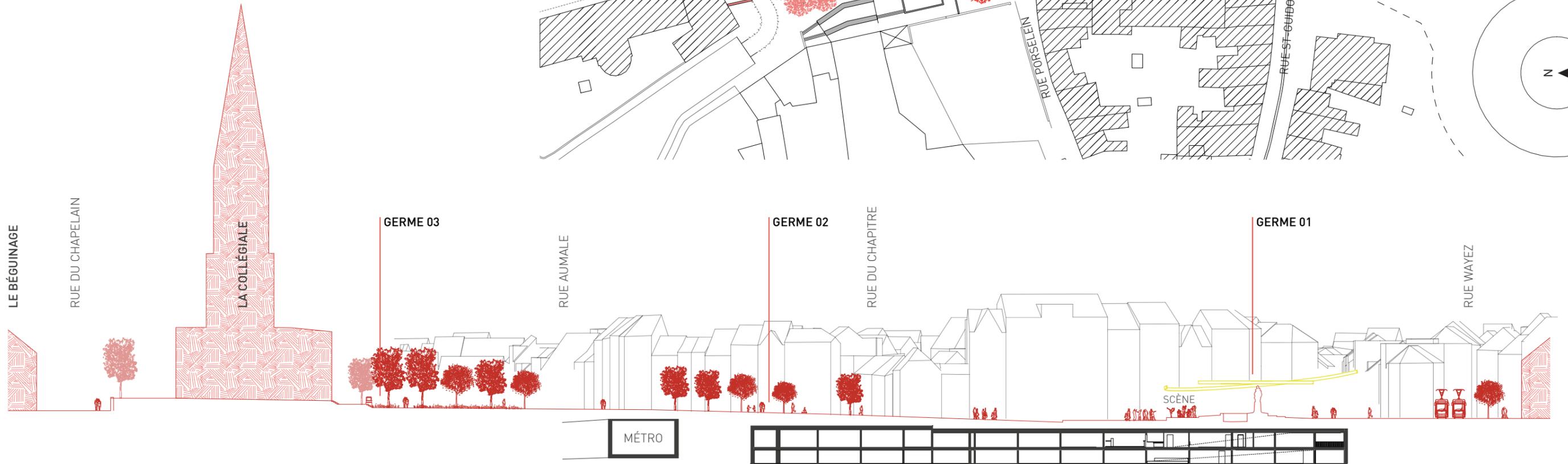
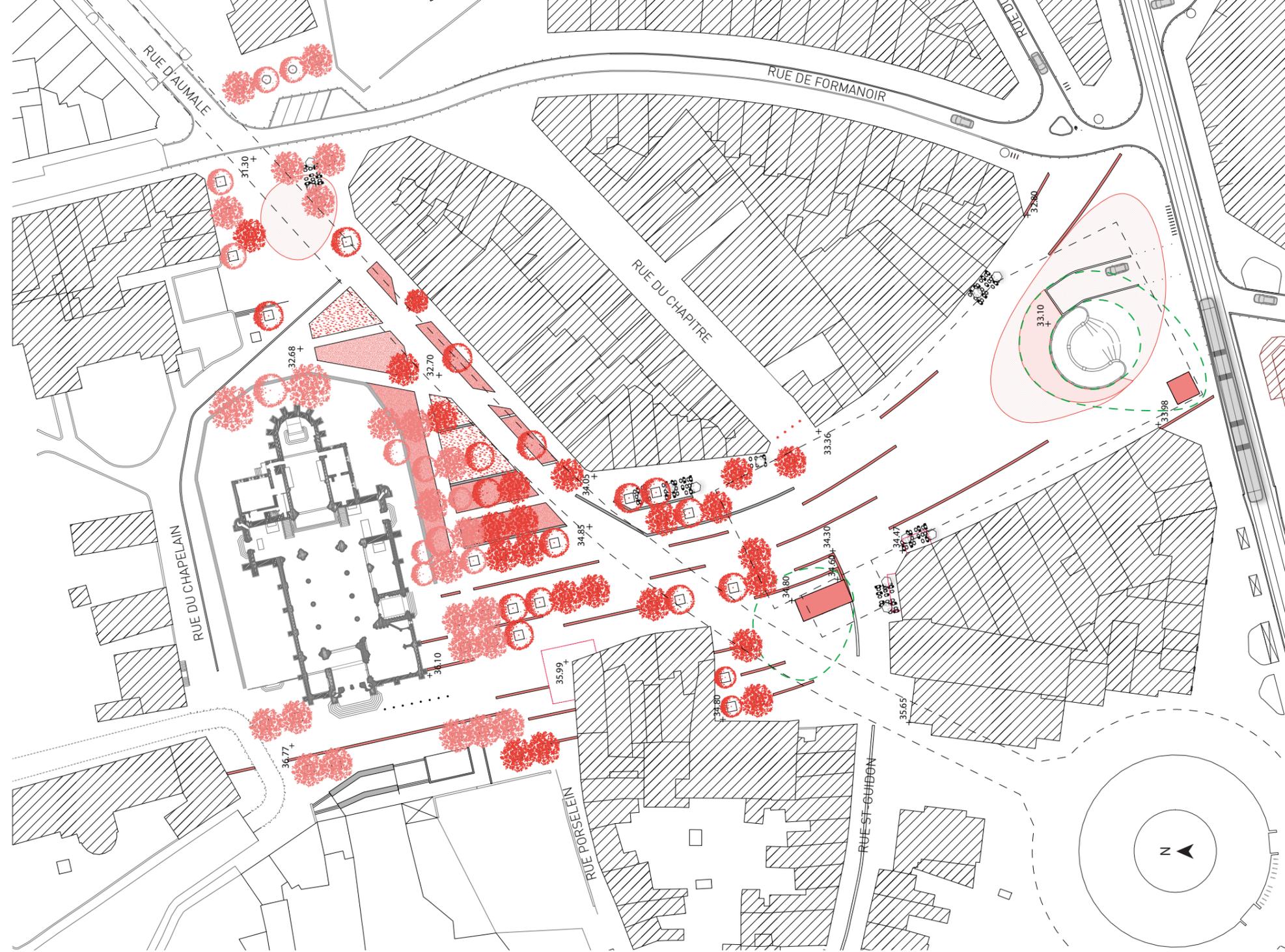


COUPE CC



PROJET

MASTERPLAN



PROJET

MOBILITÉS

UN CŒUR VIVANT ET APAISÉ

S'inscrivant totalement dans le plan règlementaire Good-Move, le cœur d'Anderlecht est déjà en cours d'apaisement par des actions de la Commune et le plan de circulation autour du réaménagement de la rue Wayez. Ce plan posait les bases d'un Centre plus équilibré entre les usagers, plus calme et avec une qualité de l'air améliorée.

- Ainsi les rues de la Démocratie, de la Gaieté et des Déportés Anderlechtois étaient déjà prévues à sens uniques améliorant ainsi le passage des bus dans des rues étroites avec stationnement des 2 côtés et simplifiant le carrefour Vaillance en limitant les mouvements de tournes en conflit avec les transports publics de la rue Wayez.
- Nous proposons de mettre en sens unique la section de la rue Veeweyde vers Procession et à sens unique sauf transport public la section de rue entre Saint-Guidon et Wayez (« à l'avant » de la place de la Vaillance). De cette manière les accès au parking en entrée et en sortie se gèrent de manière séparée, limitant très fortement les manœuvres et autres conflits dans la zone partagée fortement fréquentée par des trams, des bus, des piétons (dont de nombreux élèves) et des cyclistes au droit de la place de la Vaillance. Il s'agit aussi de s'assurer qu'aucun véhicule privé ne bloque un tram ou un bus en tournant vers Formanoir depuis Veeweyde ou en sortie de parking. Tous les véhicules sortant du parking partent donc vers Veeweyde, le plus directement possible, raison pour laquelle s'il est possible d'envisager que la rampe de ce dernier s'oriente vers cette rue ce serait idéal (cf. notre proposition d'esquisse). Tous les véhicules voulant accéder au parking empruntent les sens uniques de Gaieté et Wayez, sans conflit avec les transports publics.

Note : la rampe de parking donnant sur ce côté de la place oblige les véhicules à emprunter Wayez qui est un axe transport CONFORT et donc d'impacter la circulation des trams et des bus. La possibilité de l'orienter vers Formanoir, rendant son accès possible depuis Village offrirait la possibilité de moins impacter cet axe de transport qu'est Wayez.

- De nouveaux verrous sont créés au carrefour Formanoir/Aumale et Saint-Guidon/Dr Jacobs afin de supprimer la circulation de traversée de la place de la Vaillance et ses abords. Seuls les véhicules autorisés et les livraisons pourront accéder à cette zone piétonnisée. Les garages (rue St-Guidon) resteront accessibles par l'accès autorisé, limité et contrôlé par caméra ANPR ou bornes. Les riverains verront certes leur habitudes un peu modifiées mais des bouclages sont systématiquement prévus pour rendre leur quartier viable et accessible mais sans transit néfaste.
- En termes de stationnement, vu la construction du parking souterrain et dans la lignée de la rue Wayez (les enquêtes durant le projet et observations de HUB à l'appui démontraient clairement que les chalands étaient très majoritairement locaux, se déplaçant à pied et venaient plusieurs fois par semaine), la place de la Vaillance sera libérée des véhicules en stationnement. Offrant un espace appropriable, dégagé, planté en y doublant la surface piétonne.

Ce plan de circulation limite donc le transit et les vitesses dans le quartier. L'objectif est néanmoins de laisser ce cœur de commune accessible et notamment en permettant les échanges et traversées locales au droit de la place de la Vaillance. Le réaménagement en cours du carrefour régional Vandervelde viendra aussi compléter ce schéma de circulation à l'échelle des axes structurants. Quartier vivant, habité et commercial, tant les accès riverains que les livraisons doivent rester faciles et aisés. Les chalands se déplaçant de plus loin vers ce quartier pourront accéder au parking depuis les axes principaux puisque tant la rue Wayez, que le cours Saint-Guidon et bientôt la place de la Vaillance seront libres de véhicules en stationnement. De ce fait, les accès au parking doivent être rapides, clairs et efficaces avec un minimum d'impact sur le confort des autres usagers et la bonne circulation des transport publics.

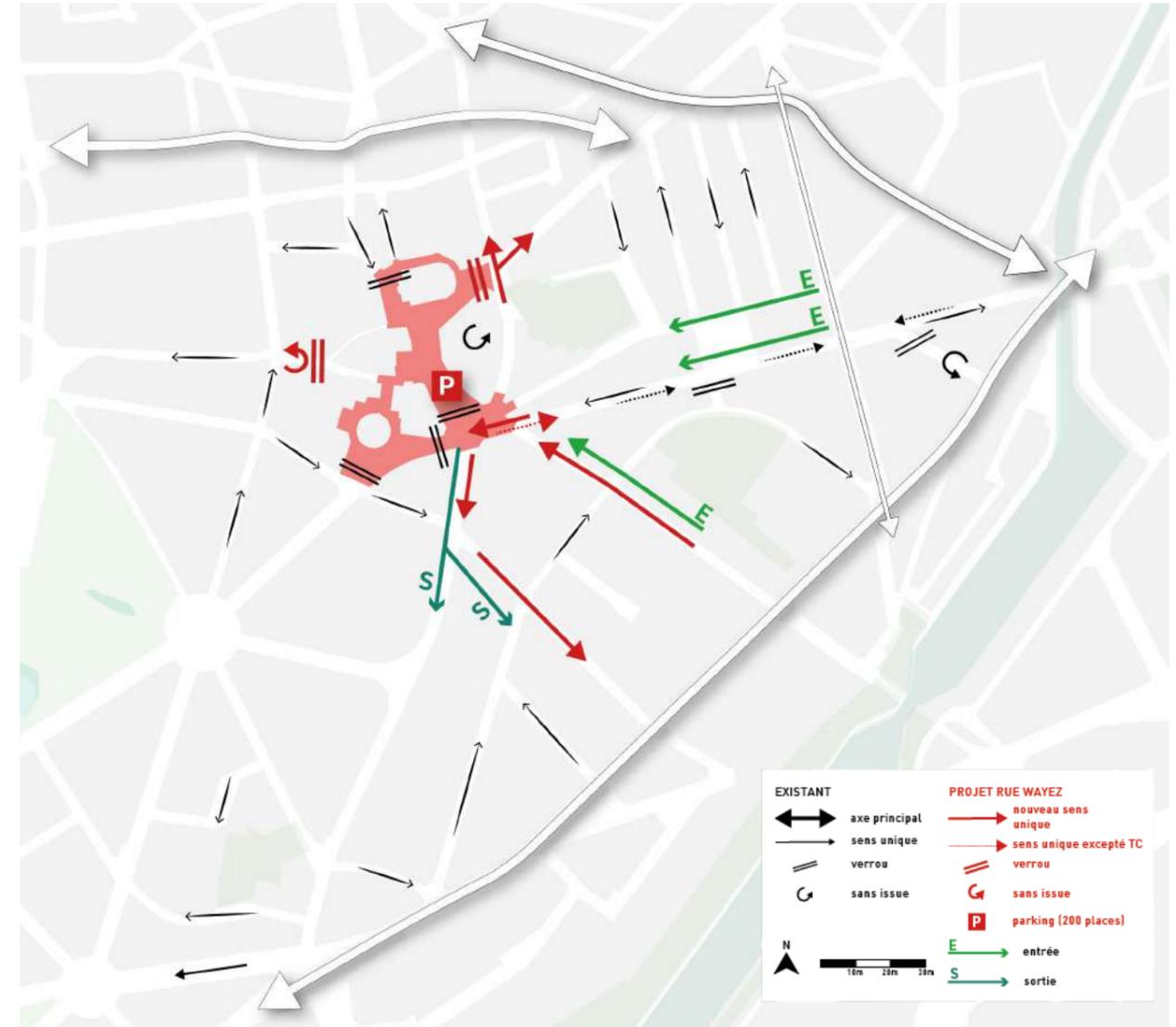


Figure 26 : MOBILITE GENERALE DU SITE



Figure 24 : BOUCLAGE RIVERAIN

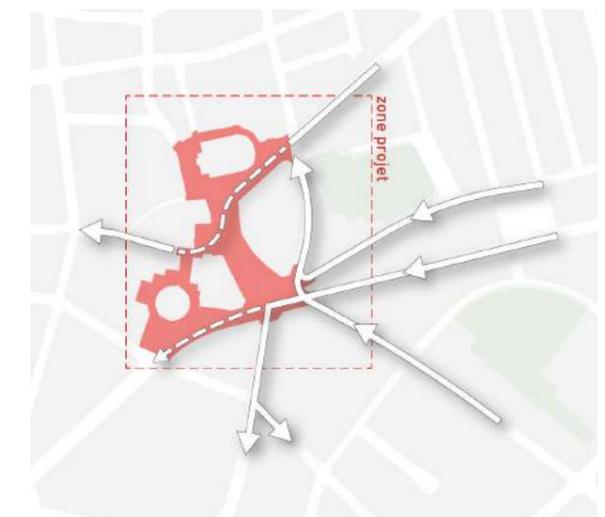


Figure 25 : LIVRAISONS

PROJET

DURABILITÉ

Notre approche démontre une haute ambition dans l'intégration environnementale du projet et la prise en compte des enjeux qui y sont liés. Nous proposons dès lors une équipe intégrant des experts pointus qui partagent une vision intégrée et une expérience complète et variée dans les thématiques environnementales, de gestion des eaux pluviales et de circularité. En accord avec le cahier des charges tout en proposant des bonifications vu nos expériences communes dans ces domaines (tram 10, notamment). Il s'agit d'études faune-flore-habitat, de diagnostics et gestion des arbres en milieu urbain (phytosanitaire, biodiversité, plantation et suivi de chantier), de gestion des espaces naturels et semi-naturels, de gestion intégrée des eaux pluviales et de valorisation du patrimoine culturel matériel et d'exploitation des filières de réemploi. Ces préoccupations sont présentes dès les esquisses et sont suivies par les experts jusque pendant le chantier. En effet, certains systèmes demandent une réalisation précise afin que leur fonctionnement et leur pérennité soient assurés.

LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITATS : RENFORCEMENT DU MAILLAGE VERT

Nous proposons tout d'abord la réalisation d'une étude du maillage écologique présent dans cette partie de la commune d'Anderlecht. Sur base des données à dispositions (ex : base de données biodiversité, inventaire NATAGORA, observations.be, études « voies vertes », etc.) et de nos inventaires de terrain, nous proposerons une intégration environnementale globale du projet dans le maillage vert de la RBC. Ce diagnostic comportera également un relevé de l'ensemble des projets, des plans et programmes relatifs au maillage vert concernant cette partie du territoire.

La Commune a fait réaliser, préalablement à la mission, une étude phytosanitaire, que nous avons pu brièvement analyser et nous pouvons déjà en dire ceci : il ne semble pas qu'il faille d'analyse complémentaires. 2 arbres sont à abattre et 33 tailles d'entretien devront être réalisées. Les tailles de restauration préconisées ne sont pas détaillées, il s'agit d'un domaine complexe mais nous disposons de l'expérience pour orienter les choix et décrire les bonnes tailles pour chaque sujet.

Outre l'analyse de l'étude phytosanitaire transmise par la Commune, nous envisagerons la possibilité de créer/recréer des zones tampons/corridors entre les différents milieux identifiés comme plus «centraux». Par exemple, l'état sanitaire des arbres à proximité de la collégiale pourra être évalué et pris en compte pour proposer des mesures spécifiques afin de définir des mesures de gestion adaptées avec les nouveaux aménagements ou anticiper les problèmes en phase travaux. Nous nous insérerons dans une démarche considérant l'arbre en milieu urbain comme un outil privilégié pour une démarche d'atténuation et d'adaptation climatique. Plusieurs études ont déjà prouvés l'importance de la végétation pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Combinées à une réflexion sur les matériaux, les plantations proposées seront réalisées dans une optique d'augmentation significative du couvert végétalisé et de la canopée permettant de temporiser localement un ensoleillement trop important.

Le diagnostic biodiversité comprendra également une approche Faune-Flore-Habitat qui intégrera les outils et données à disposition avec une approche de terrain complète. Le maillage vert sera étendu aux zones vertes avoisinantes et au lien à créer/recréer avec elles. Nous pouvons notamment citer plusieurs espaces verts importants à proximité (5-10 minutes à pied) comme le jardin de la Collégiale Saint pierre au Nord, le parc à l'arrière de la Maison d'Erasmus à l'Est, le parc Rauter de la rue Sud-Est, le parc Astrid au Sud-Ouest et présence de nouvelles zones de plantations et arbres dans le chantier en cours de la rue Wayez actuelle ou encore des zones vertes telles que les jardins derrière les maisons des particuliers. Notre ambition sera de renforcer le maillage écologique global de la zone en créant des corridors écologiques et des zones refuges. Il n'y a pas de zone Natura 2000 à proximité dans un rayon de 100 m autour du périmètre d'étude. La problématiques des espèces exotiques envahissantes (EEE) sera également prise en compte dans la réflexion.

Ces données initiales permettront d'insérer au fur et à mesure de l'avancement des phases du projet les aménagements adéquats et de renforcer le maillage vert de la zone en appliquant une méthode ERC (Eviter-Réduire-Compenser) à chaque étape de l'élaboration du projet et du chantier à venir et permettront également de réfléchir au phasage des travaux afin de minimiser leurs impacts sur le milieu.

Conformément au cahier des charges, un minimum de 30% de zone verte de qualité sera développée mais notre objectif, en considérant les résultats des concertations avec les parties prenantes, sera de maximiser cette surface vers le haut. Une attention particulière sera aussi considérée pour définir une transition adéquate entre la zone de parking souterrain vers la zone plus verte de la collégiale.

Nous proposons d'utiliser l'outil COMPASS comme boussole dès les premières réflexions menées lors du diagnostic et tout au long du processus de scénarisation. Cette démarche permet une analyse comparative, objective et montre l'évolution entre la situation existante et la ou les situations projetées (ainsi qu'entre elles) pour plus de 200 indicateurs qualitatifs et quantitatifs touchant à toutes les composantes écosystémiques d'un projet. Si une partie des paramètres sont immuables à ce stade (équipe en place, volonté d'intégration des parties prenantes, etc.), les thématiques abordées touchent également la spatialisation, les aspects de mobilité, les matières et les ressources à mobiliser (réemploi, recyclage), le respect du cycle naturel de l'eau ou encore les ambitions environnementales du projet et sont autant de paramètres qui permettront d'orienter l'auteur de projet ainsi que d'informer les riverains, la Commune ou autres services en charge du suivi et de la validation du dossier.

Il s'agit également d'un outil dont les résultats peuvent être intégrés dans le permis pour mettre en évidence les cheminements qui ont été menés tout au long du développement du projet (mécanisme « éviter, réduire, compenser » pour incidences sur l'environnement ou les autres composantes décisionnelles).

LES SOLS

Aucune étude et analyses de sols n'est prévue par la commune étant donné l'absence de zone à risque dans la banque de données de l'état des sols. Néanmoins, étant donné la proximité de certaines parcelles à risque (mention à étudier avec les données existantes), nous préconisons la réalisation de quelques tests pour s'affranchir de tout risque en cas d'infiltration vers la nappe phréatique et afin de proposer une gestion adéquate de la gestion des terres en phase de chantier.

Les parcelles mentionnées ci avant jouxtent notamment la collégiale :

- à l'ouest (parcelles en zone mauve reprise en catégorie 4+0[A] soit parcelles polluées en cours d'étude ou de traitement). Ces parcelles n'ont pas (encore) fait l'objet de gestion de risque, d'assainissement ou de traitement de durée limitée.

- Au nord (3 parcelles qui n'ont pas (encore) fait l'objet de gestion de risque, d'assainissement ou de traitement de durée limitée) ;

Deux parcelles au sud de la rue du chapitre sont également mentionnées en catégorie 3 (parcelles polluées sans risque) lorsqu'on étend le périmètre de la zone de travaux à la zone d'intervention supplémentaire. Une attention particulière devra donc être portée sur ce point notamment en cas de décision d'infiltration pour s'assurer d'éviter tout risque pour la nappe.

Le consortium dispose des compétences nécessaires pour interpréter les résultats et en tenir compte dans l'élaboration du projet tout en visant une empreinte écologique minimale et en proposant des solutions innovantes. En privilégiant, dans la mesure du possible et en fonction des contraintes techniques : la réutilisation des terres sur le site, le stockage in-situ et des traitements biologiques.

L'EAU : RENFORCEMENT DU MAILLAGE BLEU

L'objectif général poursuivi sera l'étude de la gestion durable des eaux de pluie adaptée à la situation existante et en regard du réaménagement des voiries et des périmètres faisant l'objet du présent projet. Cet aspect fondamental sera évalué sur base d'un diagnostic mettant en exergue les contraintes et opportunités du contexte hydrologique (inventaire des projets actuels, diagnostic du réseau existant et de tout ce qui a attiré à la gestion actuelle des eaux, aléas d'inondations, hydrogéologie, foncier, ...). Nous utiliserons les outils à disposition (plateformes cartographiques, plans et programmes, ...) et les bases de données disponibles auprès des différentes administrations mais également nos observations de terrain pour compléter le diagnostic. Sur cette base, des propositions techniques innovantes seront mises sur la table. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le facilitateur eau de la RBC. Nous utiliserons la méthode des pluies pour proposer une configuration d'aménagement la plus adaptée et sécuritaire, en tenant compte des contraintes d'aménagements (présence du parking souterrain par exemple). Nous avons développé notre proche modèle de dimensionnement pour ces aspects hydrologiques et une interaction permanente au sein de l'équipe de projet sera mise en place durant toutes les phases afin de maximiser cette gestion depuis le diagnostic jusqu'au suivi de chantier.

A ce stade, nous pouvons mettre déjà en avant les éléments suivants:

- Présence actuelle de très peu de zones infiltrables sur la place et ses alentours ;
- Pas de problématique d'inondation relevée mais ce compartiment sera à creuser avec les autorités (source : aléa et risque inondation - <https://geodata.leefmilieu.brussels/>) ;
- Pas de cours d'eau, étangs ou pompage ;
- Réseau souterrain VIVAQUA (connexion, écoulements, etc.) à étudier ;
- Sur base de la Brussels Phreatic System Model (BPSM) v1.0 2019 (source : <https://geodata.environment.brussels/>) basé sur les données de mai 2013, il n'y aurait pas de restriction problématique liée à la proximité de la nappe puisqu'elle est située entre 6 et 10 m de profondeur ;
- Pas de pollution indiquée sur la carte d'inventaire de l'état des sols (source : <https://geodata.environment.brussels/>).
- La cartographie des zones potentielles d'infiltration d'eau pluviale sur la Région de Bruxelles Capitale (qui doit être prise avec précaution vu son échelle et les données d'intrants) indique que la place est à la frontière entre la zone d'infiltration d'eau pluviale difficile qui nécessite des études de sous-sols très approfondies et

la zone d'infiltration par ouvrages superficiels conseillés (source : Earth System Sciences – Vrije Universiteit Brussel, mars 2014) ;

- Impact de la présence du parking souterrain à considérer dans les études et la faisabilité d'infiltration.

A la lumière de ces premières données théoriques, l'infiltration semble donc pertinente à envisager et fait cruellement défaut dans la zone aujourd'hui. Le projet de la rue Wayez enclenchait déjà un peu le mouvement avec ses zones d'infiltrations entre trottoirs et voirie, mais il faut continuer et voire plus ambitieux. Nous visons toujours dans un premier une ambition de 100% de récupération des eaux de pluie sur place et ce sera l'objectif ici encore. Des relevés in situ devront être effectués pour évaluer les hypothèses de dimensionnement (vitesses d'infiltration à prendre en compte). Dans un premier temps, nous proposons 15 tests d'infiltration peu profonds (← 80 cm ou refus) à la tarière manuelle suivant les prescriptions de la méthode Porchet telles que préconisée par Bruxelles Environnement 5 zones homogènes (3 tests par zone) sont pré-identifiées : Rue Saint Guidon – bas de la place de la Vaillance – centre la place de la Vaillance – rue du Chapelain – autour de la collégiale. S'en suivront les préconisations de positionnement, dimensionnement et composition des ouvrages d'infiltration.

D'une manière générale, la priorité sera mise sur l'infiltration en place, le détournement des eaux de pluie vers un réseau de traitement à part comme des zones d'infiltration préférentielle à créer ou existantes (noues paysagères, jardins de pluie, arbres de pluie, volume stockant infiltrant sous les revêtement, etc.). Notre échelle de travail sera le petit bassin versant qui est généralement à la base de la connaissance et de la maîtrise des processus de ruissellement lors d'averses orageuses intenses. Nous sommes conscients de la problématique de saturation des collecteurs en Région bruxelloises et le dépassement de leurs capacités d'écoulement qui a conduit à la construction de bassins d'orages durant ces dernières décennies. Cette problématique sera intégrée dans la réflexion. En outre, nous veillerons à intégrer au mieux, en fonction des contraintes du site, le concept de biomimétisme (imitation technique des processus mis en place par la nature) à la gestion des écoulements de surfaces.

Par exemple, on peut citer :

- mettre en place une zone tampon favorisée pour l'écoulement des eaux pluviales avec récupération ;
- maximaliser le verdissement et la végétalisation des voiries et des espaces partagés en intégrant un système naturel d'infiltration ;
- le cas échéant, intégrer une première dépollution/filtration des eaux pluviales par la mise en place de systèmes de noues en bordure (à ciel ouvert) et d'organes de stockage enterrés avec séparateur à hydrocarbures ou de zones inondables (espace végétalisé simples pour optimiser/ minimiser l'entretien et optimiser le fonctionnement) ;
- collecter les eaux pluviales, en fonction des possibilités, des toitures et voiries proches vers des zones de gestion et de stockage suivant les quantités d'eau à traiter avec récupération pour arrosage, etc.

Le traitement du diagnostic hydrologique et des solutions intégrées pour le traitement des eaux pluviales va de pair avec une réflexion approfondie sur le maillage écologique (trame bleue et verte). Ces aspects seront étudiés spécifiquement par les mêmes experts de TER-consult, ce qui garantira une prise en compte globale de ces deux problématiques.

D'un point de vue quantitatif, afin de garantir l'aspect sécuritaire dans le dimensionnement des aménagements de temporisation, nous prendrons en considération les volumes générés par une pluie de forte

PROJET

VUE GÉNÉRALE



VUE DEPUIS LE CENTRE DE LA PLACE DE LA VAILLANCE VERS LA RUE WAYEZ